

L'accès en hébergement, au logement accompagné, à l'intermédiation locative et au logement social sur l'arrondissement de Lille

Version actualisée le 03/02/2023



Le présent document est une présentation de l'offre de logement et d'hébergement existante sur le territoire de l'arrondissement de Lille. En raison de la diversité de l'offre, la CMAO, Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation (association porteuse du 115, du SAMU Social et du SIAO) a souhaité mettre à disposition des professionnel(le)s de l'action sociale et médicosociale et des personnes accompagnées un guide relatif à l'hébergement, au logement et au logement accompagné.

Ce guide a pour objectif d'apporter une information globale ainsi qu'une meilleure compréhension des critères et des modalités d'accès sur chacun des dispositifs. Il vise notamment à vous accompagner pour:

- Mobiliser le/les dispositifs adaptés pour les personnes en situation de mal logement ou en situation de rue,
- S'approprier les conditions et les caractéristiques de l'offre d'hébergement et de logement.

Dans ce guide, en cliquant sur les liens dédiés, vous avez directement accès :

- Aux sites internet des associations et des institutions,
- Aux demandes à formuler en ligne,
- À de la documentation utile pour accéder et se maintenir en logement.

Attention: L'impression de ce document ne permettra pas l'accès aux liens hypertextes.

Ce guide se veut d'être adaptable et enrichi par vos idées, vos besoins, vos questions et vos remarques. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées sur la boîte mail siao@cmao.fr

03/02/2023

Le Territoire





Halluin

Sommaire (1/2)

Sur chaque page, cliquer sur cette étoile pour rejoindre le sommaire



<u>L'accès en pension de famille et résidence accueil</u>	6	L'accès en résidence sociale	40
Missions et public accueilli en pension de famille	7	Missions et public accueilli en résidence sociale	41
• Missions et public accueilli en résidence accueil.	8	L'offre de résidence sociale	43
• L'offre de pension de famille et de résidence accueil.	9	• Les pièces justificatives pouvant être demandées	44
• Les critères administratifs d'éligibilité	10	Choisir sa résidence	45
• Parcours de la demande	11	Formuler une demande	46
• Pièces justificatives indispensables à l'étude de la candidature	12	Procédure d'orientation prioritaire	47
• Les retours de la commission	13	• Foire aux questions	50
• Cartographies par territoire	14		
• Foire aux questions	20		
		<u>L'accès en intermédiation locative</u>	51
L'accès en Résidences habitat jeunes	21	Missions et public accueilli	52
Missions et public accueilli en résidence habitat Jeunes	22	• <u>Le mandat de gestion</u>	55
Les modalités d'accès	24	• <u>La location/sous location</u>	56
L'offre de résidence habitat jeunes. Formuler une demande.	25	 <u>Les pièces administratives nécessaires</u> 	57
Foire aux questions		• <u>L'encadrement des loyers</u>	59
rone aux questions	26	• <u>Les dispositifs présents sur l'arrondissement de Lille</u>	60
12	27	• Formuler une demande	61
L'accès en logement pour les jeunes		• <u>Informations complémentaires</u>	62
ARADuL Accompagnement renforcé pour un accès durable au logement	28	•	
• <u>Tremplin jeune</u>	30	T1 2 1 4 1 1	(2
• <u>La clé de l'avenir</u>	32	<u>L'accès en logement social</u>	63
• <u>Kiala</u>	34	• <u>Public attendu</u>	64
• <u>Co'design ton toit</u>	35	 <u>Faire une demande de logement social</u> 	65
ARCADIS Dispositif expérimental d'intermédiation locative	37	 <u>Pièces justificatives pour l'instruction d'une demande</u> 	66
• Un chez soi d'abord jeunes	38	 <u>Durée de validité d'une demande de logement</u> 	67
• Logement des jeunes, un tremplin vers l'autonomie	39		



Sommaire (2/2)

Sur chaque page, cliquer sur cette étoile pour rejoindre le sommaire



<u>Le PDALHPD</u>	68			L'accès en hébergement.	
• <u>Présentation du PDALHPD</u>	69			Dispositifs spécifiques.	121
• <u>Fonctionnement du PDALHPD</u>	70	L'accès en hébergement	100	LE CAUSE	122
• S'inscrire sur les listes de priorité au logement	72	Publics accueillis		<u>CHRS – addictologie VISA</u>	123
• <u>Les critères de priorité dans le NORD</u>	73	Missions et public accueilli en CHRS	101	Accueil pour femmes victimes de violences conjugales	124
• Barème du RSA au 1er avril 2020	76	Missions et public accueilli en CHU	102	CHRS Agora La sauvegarde du nord	125
• Les plafonds de ressources HLM 2021	77	Missions et public accueilli en Hébergement de stabilisation	104	CARRUD	126
			10.	CHRS Escale projet expérimental	130
ACTION LOGEMENT	78	L'orientation par le 115	105	Halte de nuit ABEJ	131
• <u>Aides aux salariés en difficulté</u>	79	• Les hébergements pour femmes seules (115)	106	Le refuge	132
• Foire aux questions	80	• Les hébergements pour hommes seuls (115)	100		
		Les nebergements pour nommes seuis (113)	107	L'accès en hébergement médicalisé	133
Le droit au logement opposable	81	L'orientation par le SIAO personnes soules	100	Lits Halte Soins Santé	134
• Formuler un recours. Conditions préalables	82	L'orientation par le SIAO personnes seules		Lits d'Accueil Médicalisés	136
• Composition de la COMED	84	• Les hébergements pour femmes seules (SIAO)		Appartements de coordination thérapeutique	138
• <u>Les décisions possibles</u>	85	 Les hébergements pour hommes seuls (SIAO) Les hébergements pour jeunes (SIAO) 	110		100
• <u>Foire aux questions</u>	88	 Les nebergements pour jeunes (SIAO) Le parcours d'une demande pour une personne seule 	111	XA 3 171	
		 Demande de réorientation pour une personne seule 	113	L'accès en hébergement.	
Le droit à l'hébergement opposable	90	Demande de reorientation pour une personne seule	113	<u>Dispositif Asile</u>	139
• Formuler un RECOURS DAHO. Conditions préalables	91	L'orientation par le SIAO Couples et familles	<u> </u>	Les différents hébergements Asile et le public attendu	140
• <u>Composition de la COMED</u>	92	• Les hébergements d'urgence pour les familles (SIAO)	115		
• <u>Les décisions possibles</u>	93	• Les hébergements d'insertion pour les familles (SIAO) • Les hébergements d'insertion pour les familles (SIAO)		Aide et accompagnement logement	1 1 1 1 1
• Recours reconnus prioritaires et urgents	94	• Les hébergements pour femmes seules avec enfants (SIAO)		Le FSL	14
		• Les hébergements pour couples (SIAO)		La M.O.U.S	14
L'AVDL pour les personnes réfugiées	95		119		17
• L'accès au logement des bénéficiaires d'une protection internationale		Demande de réorientation pour une famille ou un couple	120	***	4 4 8
• Public accompagné	97			<u>L'équipe SIAO</u>	147
• L'accompagnement proposé	98			Les contacts utiles	148
• L'inscription sur le dispositif	99			115.SAMU social.	5

L'accès au logement accompagné



L'accès en pension de famille et en résidence accueil

Outil à mobiliser

La fiche de candidature unique.
Téléchargez ici le <u>Dossier unique</u>
<u>Dossier unique - Choix Logement</u>

Ici le Calendrier des commissions uniques d'éligibilité

et ici Annuaire des pensions de famille - Fédération des acteurs de la solidarité



Missions et public accueilli en pension de famille.



Missions:

- Les pensions de famille sont une déclinaison des résidences sociales avec un projet spécifique.
- Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS.

Public accueilli:

- Personnes seules ou en couple, sans enfant à charge au quotidien.
- Personnes très désocialisées fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire.
- Les publics doivent présenter des profils et parcours variés pour dynamiser la vie interne de l'établissement.



Missions et public accueilli en résidence accueil.



Missions:

- Les résidences accueil sont une déclinaison des résidences sociales avec un projet spécifique.
- Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde
- Formule de PF dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique
- Le projet social s'articule autour d'un triptyque : présence d'un hôte, accompagnement social et accompagnement sanitaire.

Public accueilli:

- Personnes handicapées psychiques stabilisées, sans critère d'âge, au faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale
- Suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin.



L'offre de pension de famille et de résidence accueil.



- C'est une résidence sociale gérée par une association :
 - 9 associations gestionnaires sur l'arrondissement de Lille
 - ➤ 3 Résidences Accueil dont une à destination de femmes ayant le syndrome Korsakoff.
 - **≥** 26 Pensions de Famille
- Maximum 25 logements (du T1 au T2) avec une salle commune à tous les logements (cuisine, salle d'activités collectives etc.)
- Logements pérennes
- Présence d'un hôte de maison à des horaires de bureaux : animations collectives, lien avec les partenaires qui accompagnent les résidents



Les critères administratifs d'éligibilité



Les pensions de famille

Ressources

2 RSA mensuels maximum : 1 119€,

Plafond PLAI: 11 478€

• Age

Sans critères d'âge

Référents extérieurs indispensables

Les résidences accueil

Ressources

2 RSA mensuels maximum : 1 119€, Plafond PLAI : 11 478€

• Age

Sans critères d'âge

Référents extérieurs indispensables

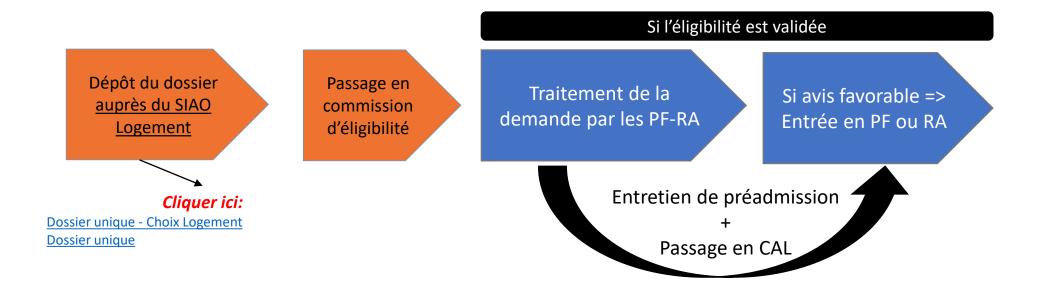
Suivi CMP de secteur indispensable



Parcours de la demande



Si le ménage n'est pas reconnu éligible, la commission l'oriente auprès d'un dispositif adapté à sa situation



Pour obtenir les dates limites de dépôt et celles des commissions? Ecrire à siaologement@cmao.fr



Pièces justificatives indispensables à l'étude de la candidature



• Fiche de candidature unique dûment complétée

<u>Dossier unique - Choix Logement</u> Dossier unique

- Carte d'identité ou titre de séjour d'un an
- Justificatifs de ressources
- Avis d'imposition sur le revenus N-1 et N-2
- Justificatif de domicile
- Un courrier de la personne accompagnée (éléments attendus précisés dans la fiche de candidature unique)



Les retours de la commission

Les retours de la commission



- Suite à la commission, le SIAO envoie un courrier par mail aux référents et aux ménages lorsque leur adresse a été communiquée
- 4 décisions possibles :
 - Eligible
 - Eligible prioritaire : les pensions de famille doivent donc passer la situation en priorité lors des CAL internes aux PF
 - Non éligible
 - Ajournement : il manque des informations utiles aux membres de la commission pour statuer sur la demande de la personne.

Si la personne est éligible, elle est positionnée sur les listes d'attente des PF/RA souhaitées.

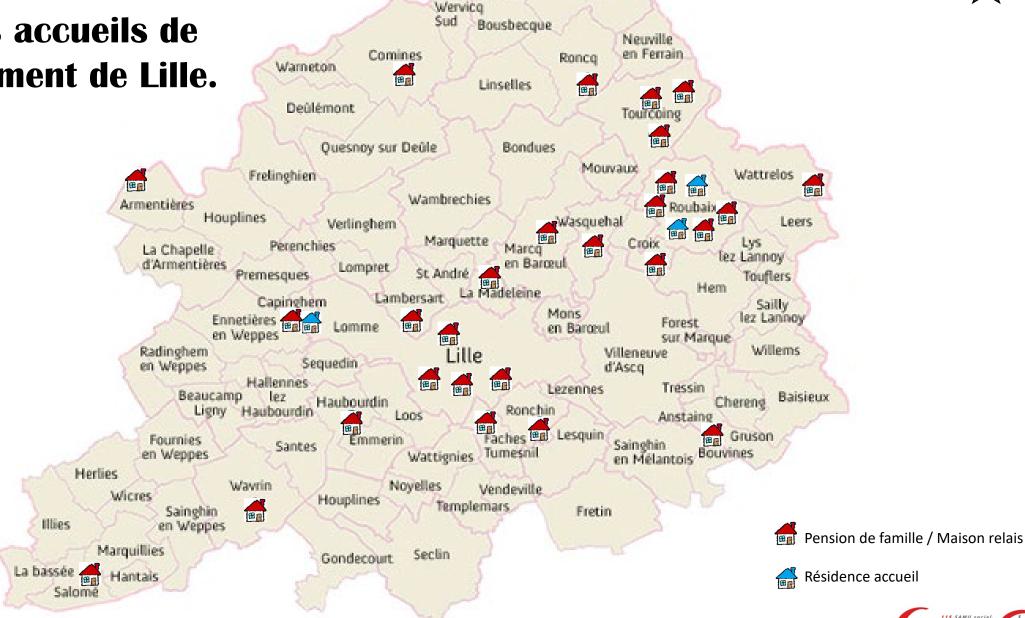
Le référent actualise la demande tous les trois mois par mail sur la boîte

siaologement@cmao.fr



Pensions de famille et Résidences accueils de l'arrondissement de Lille.





Halluin





Maison relais

le Tilleul

Eole

46 rue du Maréchal Leclerc,

Haubourdin

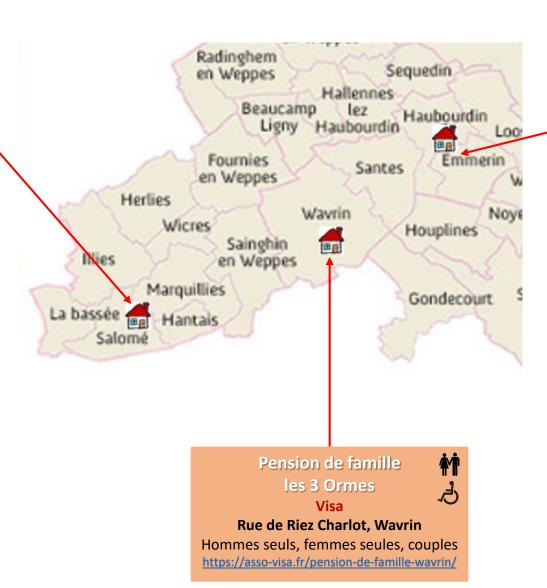
Hommes seuls, femmes seules, couples https://eole-asso.fr/evenement/maison-relais-

residence-le-tilleul

Pension de famille Jacques Vano

Soliha

54-56 rue Gabriel Péri, Salomé Hommes seuls, femmes seules, couples Tel: 03 20 52 55 43





Couples possibles

Places pour personnes à mobilité réduite

Animaux acceptés

Chats et oiseaux acceptés

Animaux: à voir avec le responsable 03/02/2023

15



Pension de famille Réalité

M



279 rue Nationale, Lille

Métro, Arrêt Cormontaigne

Hommes seuls, femmes seules, couples

https://asso-visa.fr/pension-de-famille-lille/

意がある。





Maison relais Martin Luther King

ABEJ

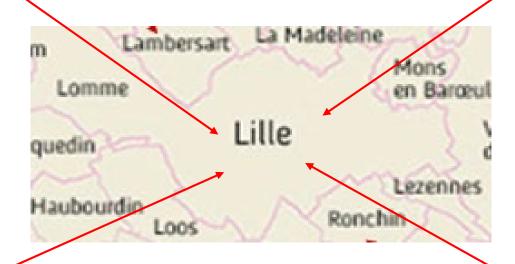
5 rue Pline, Lille

Métro 2, arrêt porte d'Arras

Hommes seuls, femmes seules, couples

https://abej-solidarite.fr/structure/pension-de-famille-martin-luther-king/

?



Maison relais Joséphine Backer

La Sauvegarde du Nord 34 rue des stations, Lille

Métro 2, arrêt Cormontaigne
Hommes seuls, Femmes seules, couples

https://www.lasauvegardedunord.fr/etablisseme nts/maison-relais-lille/ Pension de famille Bois Blanc



7 rue Chaplin, Lille

Bus 18, Arrêt Saint Charles

Hommes seuls, Femmes seules

http://asso-oslo.fr/pensions-de-famille/



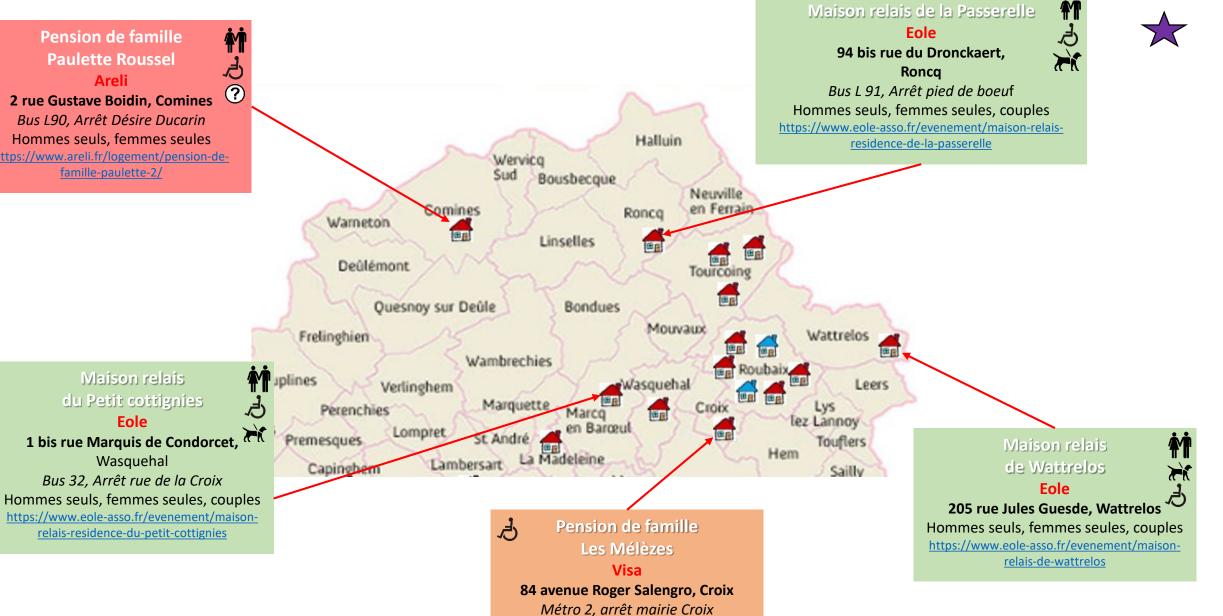
Maison relais

du Petit cottignies

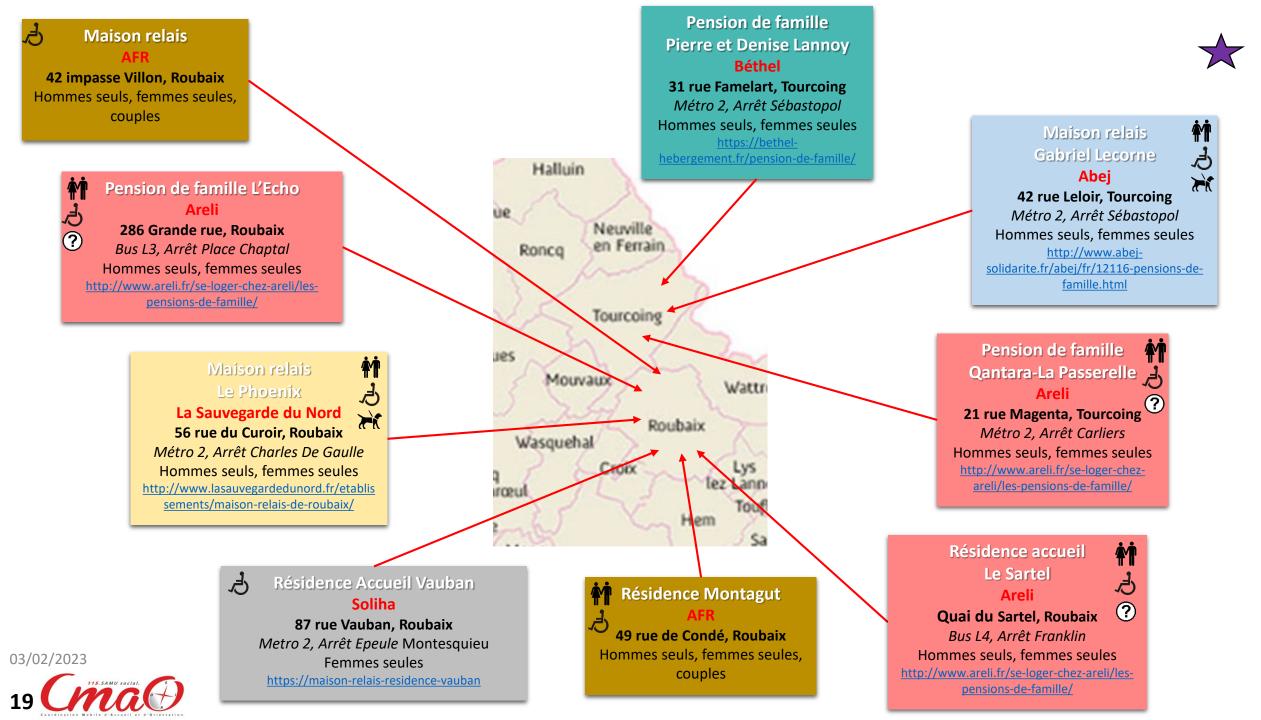
Eole

Wasquehal

Bus 32, Arrêt rue de la Croix



Hommes seuls, femmes seuls https://asso-visa.fr/pension-de-famille-croix/



Foire aux questions



Qui participe aux commissions uniques d'éligibilité une fois par mois ?

Le SIAO anime la commission unique une fois par mois. Cette commission est composée de la MEL, la FAS, la DDETS, l'UNAFO, 2 associations gestionnaires de pensions de famille / résidences accueil.

L'attestation sur l'honneur de non-imposition suffit-elle pour accéder à ce dispositif?

L'attestation sur l'honneur de non-imposition est suffisante pour accéder à un logement au sein du dispositif.



L'accès au logement adapté



Découvrez ici d'autres dispositifs pour les jeunes

Izidom

Action logement Fiche Jeunes

L'accès en Résidence Habitat Jeunes

Outils à mobiliser

Inscription en ligne sur les sites des associations gestionnaires (étape indispensable)

+ Pour faire reconnaître le caractère prioritaire, Inscription SIAO (Diagnostic SIAO) sur l'application SI SIAO: <u>Cliquer ici pour se connecter au SI SIAO</u>



Missions et public accueilli en résidence habitat Jeunes

Missions et public accueilli en résidence habitat Jeunes



- Ce sont anciennement les foyers de jeunes travailleurs.
- C'est une forme de résidence sociale à destination d'un public de 18 à 30 ans, isolé, en couple et parfois avec enfants
 - 7 associations gestionnaires, 10 RHJ

Missions:

• Accueil des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle dans une résidence adaptée à leurs besoins avec des services d'ordre socio-éducatifs.



Missions et public accueilli en résidence habitat Jeunes



Peuvent également intégrer les résidences habitat jeunes: les jeunes sous contrat EVA dont le suivi est assuré par le Département (jeunes qui ont eu un parcours protection de l'enfance).

Public accueilli:

- Jeunes de 16–30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle (Salariés, stagiaires, apprentis, en formation ou en recherche d'emploi, étudiants à la marge).
- Ressources : être en capacité d'assurer le paiement d'un loyer (loyer moyen de 300 à 550 euros)
- Carte Nationale d'Identité, titre de séjour
- Démarches d'insertions sociales (emploi, formations etc.)
- Eligibilité à l'APL foyer
- Réunir les conditions réglementaires d'accès au logement social (papiers d'identité français ou titre de séjour en cours de validité, avis d'imposition, etc.).

Forme d'habitat:

• Chambres ou logements et espaces collectifs dans un foyer combinant unité centrale avec services et espaces collectifs, et logements disséminés à proximité dans le diffus.



Les modalités d'accès



- Identifier les résidences-RHJ : Du point de vue de leur localisation, de leurs spécificités d'accueil (Tarif, âge, sexe, adaptation PMR, etc.).
- Joindre les résidences RHJ repérées.

Chacune a son propre dossier de candidature et ses propres modalités (dépôt par courrier, sur place, par Internet, par téléphone).

• Informer l'équipe du SIAO directement dans l'évaluation sociale sur SI SIAO de la demande en RHJ.



L'offre de résidence habitat jeunes. Formuler une demande



ARCADIS

Luc Demesteere – Halluin 03 20 03 19 72 Paul Constans – Roubaix 03 20 66 29 29 Raymond Thiolier – Tourcoing 03 20 66 29 29

• MAJT

Atrihome - Lille Thumesnil – Lille Demande en ligne:

https://www.majt-lille.org/V2/demande-de-logement-2/

• Areli

Arouet – Lille

Demande en ligne: https://www.areli.fr/se-loger-chez-areli/demande-delogement-ligne/

Béthanie

Béthanie – Lille

Demande en ligne: https://www.habitatjeuneshdf.fr/logements/residencebethanie/

• Temps de vie

03 20 17 07 17 ou res.jeunes.lille2@tempsdevie.fr/

Association d'Aide Educative

Résidence habitat jeunes Jean-Baptiste GODIN – Armentières 03.28.29.22.70 ou https://aaedk.org/contact/ Résidence habitat jeunes FIT des compagnons du devoirs - Villeneuve d'Ascq 03.20.72.53.07

Apprentis d'Auteuil

Résidence Jean-Paul II - La Bassée

Demande en ligne: https://hautsdefrance.apprentis-

auteuil.org/editorial/nos-etablissements/fover-de-jeunes-travailleurs/



Foire aux questions



Garantie jeune, un FAJEM renforcé ou encore le RSA permettent d'accéder à la RHJ?

Un jeune de moins de 30 ans en cours d'insertion par le biais d'une garantie jeune peut tout à fait réaliser une demande de logement au sein des Résidences Habitat Jeunes. Une attention sera portée sur les délais : depuis quand le jeune est-il engagé dans ce parcours ? Combien de temps lui reste t-il au sein de la garantie Jeune ? Une insertion professionnelle est-elle à venir suite à la garantie jeune ?

Les jeunes bénéficiaires d'un FAJEM ou encore du RSA peuvent réaliser des demandes de logement au sien du dispositif.

Besoin d'un revenu minimum?

Pour être relogé au sein des Résidences Habitat Jeunes, les jeunes doivent pouvoir assurer le paiement de la redevance, un revenu minimum de 300 euros est nécessaire. Ce revenu minimum peut être différent selon les situations (selon les droits que peut ouvrir le jeune (APL etc.).

Combien de places au total?

Sur l'arrondissement de Lille, il y a 776 logements au sein des Résidences Habitat Jeunes, soit 845 places

Accès aux jeunes parents?

Les Résidences Habitat Jeunes des associations Apprentis d'Auteuil et AAE ont des logements accessibles aux jeunes parents.

Quel délai d'attente moyen?

Nous ne sommes pas en mesure de communiquer sur les délais de relogement au sein du dispositif Résidences Habitat Jeunes. Ces délais sont dépendants de la vacance des logements.



L'accès au logement



Découvrez ici d'autres dispositifs pour les jeunes:

Izidom

Action logement Fiche Jeunes

L'accès en logement pour les jeunes



ARADuL

Porté par le Home des Flandres



Accompagnement renforcé pour un accès durable au logement

Missions:

ARADuL n'est pas un dispositif d'hébergement et ne peut pas intervenir en urgence.

Ce dispositif accompagne à:

- la définition d'un projet logement, avec des jeunes, pour un accès durable au logement.
- un accès le plus direct possible au logement,
- prévenir toute forme de rupture dans le parcours des jeunes.

L'accompagnement est préalable à l'accès au logement et se poursuit en logement pour sécuriser l'accès et l'installation.

Public cible:

Jeunes de moins de 25 ans (à partir de 17 ans et demi) avec un « cœur de cible » constitué des jeunes encore bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.



ARADuL

Porté par le Home des Flandres



Accompagnement renforcé pour un accès durable au logement

Accompagnement proposé:

- Le jeune accède à un logement en qualité de locataire ou d'occupant, en lien avec un bailleur. Le jeune est acteur de sa demande de logement et exprime ses souhaits d'attribution (secteur géographique notamment).
- Accompagnement personnalisé en amont de l'accès au logement en lien avec le référent social, là où il se trouve au moment de sa demande auprès du service.
- L'accompagnement est global, évalué, défini et formalisé avec le jeune et son référent de son lieu d'accueil préalable,
- Accompagnement mené par une équipe pluridisciplinaire, au minimum une fois par semaine. Il peut durer jusqu'à 18 mois.
- Accompagnement administratif, à l'accès aux soins, à l'insertion professionnelle et sociale, au « savoir habiter », à la gestion du quotidien, aux droits et devoirs du locataire.
- Il englobe également la question de la projection du jeune dans ce nouvel environnement que représente le logement (gestion de la solitude, préserver son espace intime.
- Aide pour l'achat du kit de première installation (mobilier+ équipements)



TREMPLIN JEUNE

Porté par ALEFPA avec le Conseil Départemental du Nord



Mission

Offrir un tremplin pour accéder à un logement autonome

Public cible

Jeunes de 18 à 25 ans, sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance ayant des ressources (minimum un engagement EVA actif), autonome dans les actes de la vie quotidienne.

Modalités

- Offre de logement contractualisé par un contrat de résident de 6 mois renouvelable 1 fois. Logement clé en mains (entièrement meublé et équipé) avec une redevance incluant le loyer et les charges. Actuellement, 4 logements (3 autres en cours de livraison) implantés à Lille, Villeneuve d'Ascq et Roubaix.
- Soutien dans les démarches administratives, la gestion budgétaire, l'aide à lever les freins empêchant l'accession à un logement.



TREMPLIN JEUNE

Porté par ALEFPA avec le Conseil Départemental du Nord



Modalités d'accès:

Via un plateau technique transversal (Expertise des référents ASE, et de celle des travailleurs sociaux du CHRS):

- Repérage par les UTPAS (Référent ASE) qui soumettent la candidature à la responsable du Pôle Jeunesse de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (PJDTPAS) du Conseil Départemental,
- Validation par la responsable du PJDTPAS,
- Transmission de la candidature au Pôle Inclusion de l'ALEFPA,
- Première rencontre avec le jeune, accompagné de son référent ASE, avec l'équipe,
- Entretien de préadmission, présentation du dispositif, recueil des attentes et du projet du jeune,
- Visite du logement,
- Décision d'admission sous 48h.



La Clé de l'Avenir

Porté par ABEJ Solidarité



La clé de l'avenir

Mission

Accompagner entre 20 et 25 jeunes (10 ménages par an) dans un objectif de relogement via Partenord Habitat.

Public cible:

Jeunes de 18 à 27 ans (avec ou sans enfants), en situation régulière sur le territoire, souhaitant être accompagnés pour trouver un logement durable.

Accompagnement proposé:

- Coaching individualisé, basé sur la libre adhésion et une démarche participative, adaptée au rythme et aux besoins, d'une durée de 12 mois, renouvelable en fonction des besoins,
- Soutien d'une marraine/d'un parrain qui l'aide dans ses démarches et le motive,
- Engagement à participer aux réunions et aux activités collectives et à réaliser les démarches demandées sur le plan social et professionnel,
- Réaliser le nécessaire pour permettre son accès et son maintien dans le logement proposé.





La clé de l'avenir

Modalités d'accès:

La Clé de l'Avenir

- Orientation par un travailleur social qui remplit la fiche d'orientation afin de déterminer l'intensité de l'accompagnement nécessaire à l'accès au logement.
- Rencontre avec l'équipe pour présenter le dispositif, ce qu'il apporte, et l'engagement que représente l'inclusion dans l'étape 1.
- Validation de l'inclusion par l'ABEJ SOLIDARITE en fonction des places disponibles en lien avec Partenord Habitat pour l'étape 2.



KIALA



Missions:

- Service d'accompagnement dédié aux jeunes accédant à leur premier logement de droit commun.
- Préparer à une transition « douce » entre le précédent hébergement et le logement autonome.
- Consolider les acquis pour se maintenir en logement et bien vivre son autonomie.

Public Cible:

Tout jeune accompagné et orienté par les partenaires de la MAJT: UTPAS, MECS de la MEL, Mission Locale, FJT du territoire, Bailleurs Sociaux, Etc...

Modalités d'accès:

- Première rencontre pour définir le projet et les axes d'accompagnement,
- Signature d'un contrat de 6 mois (renouvelable 1 fois pour 3 mois) pouvant à tout moment être cassé, selon la volonté de la personne (ou si non respect des termes du contrat),
- Possibilité pour le jeune de se rendre librement à l'accueil de la MAJT où il sera Ecouté, orienté et conseillé;
- Possibilité de participer à des programmes d'animations et d'ateliers proposés et diffusés chaque mois aux jeunes (libre de s'inscrire aux ateliers de leur choix)



Porté par la Mission locale de Lille, l'Alefpa et Les Talents Hauts



Mission:

Rendre la colocation accessible

Public Cible:

CO'DESIGN TON TOIT

Différents profils de jeunes de la Mission Locale

Modalités:

- Offre de trois logements du parc privé meublés et équipés pour un loyer (charges comprises) de 330€ (hors internet)
- Contrats d'occupation de six mois renouvelable une fois, ouvrant droit aux APL, tout en conservant le statut prioritaire de la demande de logement social.
- Rencontres régulières à l'occasion d'ateliers pédagogiques (1x par mois avec l'Alefpa), de temps conviviaux et visites du quartier (1x tous les deux mois) par la Mission Locale,
- Des temps individuels réguliers pour travailler le projet emploi/logement, ateliers de bilan et l'accès à des permanences sociales



Porté par la Mission locale de Lille, l'Alefpa et Les Talents Hauts



Comité de suivi:

CO'DESIGN TON TOIT

Constitué des partenaires privilégiés dans le cadre du projet expérimental (collectivités, bailleurs sociaux, FJT, Action Logement, CMAO, BSE, Afev, Itinéraires...) pour:

- échanger sur la mise en œuvre du projet,
- évoquer le parcours résidentiel des jeunes,
- proposer aux jeunes une entrée dans un logement pérenne dès la fin de leur colocation et ainsi, anticiper les différentes sorties.



Dispositif expérimental

d'intermédiation locative

Porté par ARCADIS



Missions

Accompagnement de jeunes en logement selon les modalités de l'intermédiation locative

Public Cible

Jeunes entre 18 et 30 ans

Modalités

- Conventionnement pour 10 logements de 15m² à plus de 30m², conventionnés APL.
- Loyer : Entre 330€ et 490€.
- Porte d'entrée soit par le logement ou par le travail via Fibr'&Co.



Un chez soi d'abord jeunes

Porté par ABEJ Solidarité



Mission:

- Proposer une réponse immédiate pour des jeunes sans domicile souffrant de troubles psychiques sévères .
- Prévenir des effets délétères d'un passage à la rue et d'un retard dans la prise en charge sanitaire.

Public cible:

- Etre âgé de 18 à 22 ans révolus,
- être en situation régulière sur le territoire,
- souffrir d'un ou plusieurs troubles psychiques sévères,
- être sans domicile fixe, en logement précaire ou à risque élevé de l'être, avoir des besoins complexes,

Modalités:

- Le logement comme droit fondamental: accès rapide à un logement ordinaire,
- le choix par la personne de son agenda et de son offre de services,
- un engagement à accompagner la personne autant que nécessaire,
- un accompagnement centré sur la notion de rétablissement en santé mentale,
- le développement d'une stratégie de réduction des risques et des dommages,
- un engagement soutenu et non coercitif,
- la séparation des services de gestion locative et d'accompagnement

Des pratiques basées sur les 5 items du rétablissement :

E S P E R (Espoir, Soutien, Plaidoyer, Empowerment, Responsabilité),

Des principes de Multi-référence et d'Horizontalité,

Une équipe pluridisciplinaire,

Une permanence téléphonique H24 7j/7,

Un suivi intensif de type « Aller vers » : visites au domicile au minimum deux fois par semaine (ratio minimum : 1 professionnel pour 6 jeunes),

Un accompagnement global en complémentarité avec les services de droit commun



LOGEMENT DES JEUNES UN TREMPLIN VERS L'AUTONOMIE

Porté par le GRAAL

Missions

Mise en place d'un accompagnement global, en préparation à la sortie d'hébergement des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance

Public cible

Pour des jeunes dès l'âge de 17 ans POUR INTÉGRER LA PHASE DE PRÉPARATION Pour des jeunes âgés de 18 ans ayant un projet logement et un minimum de ressources POUR ENTRER DANS LE LOGEMENT

Accompagnement proposé

- Rencontre individuelle : gestion budgétaire (charges liées au logement, caution), préparation à l'installation.
- Atelier d'information et de sensibilisation : droits et devoirs des locataires, recherches et visites de logement, atelier de lutte contre la précarité énergétique...).
- Accompagnement pendant la sous-location pour une durée de 3 ans maximum en sous-location: appropriation du logement, bon investissement et occupation du logement, entretien, paiement du loyer et des charges. Un kit meuble peut être mis à disposition pour faciliter l'installation.
- Accompagnement au projet socio-professionnel : accompagnement vers l'emploi, orientation vers des partenaires, ouverture des droits, sensibilisation aux activités culturelles...
- Une sortie du dispositif via un glissement de bail ou recherche de logement plus adapté (changement de composition familiale, de projet).

Qui peut orienter?

UTPAS, Clubs de prévention, Missions locales...



L'accès au logement accompagné



L'accès en résidence sociale

Outils à mobiliser

Inscription en ligne sur les sites des associations gestionnaires (étape indispensable)

+ Pour faire reconnaître le caractère prioritaire, Inscription SIAO (Diagnostic SIAO) sur l'application SI SIAO: https://sisiao.social.gouv.fr/#/login



Missions et public accueilli en résidence sociale



Missions

Offrir une modalité de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs) temporaire meublé à des personnes en difficulté sociale et/ou économique dans une catégorie spécifique de logements-foyers que constituent les résidences sociales.

Critères d'accès

- **Ressources :** être en capacité d'assurer le paiement d'un loyer (au minimum un RSA)
- **Situation administrative à jour** (titre de séjour, impôts etc.)
- Démarches d'insertions sociales (emploi, formations etc.)
- Demande de logement social active
- Etre accompagné d'un référent extérieur
- Loyers moyens : de 300 à 550 euros
- Eligibilité à l'APL foyer



Missions et public accueilli en résidence sociale



Public accueilli

- Personnes seules de 18 ans et +, couples, familles monoparentales, familles (avec 4 enfants maximum).
- Les publics ayant des **difficultés d'accès à un logement ordinaire** pour des raisons sociales et économiques
- Salariés en contrat à durée déterminée, stagiaires en formation professionnelle, apprentis, travailleurs saisonniers, demandeurs d'emploi etc.
- Personnes autonomes qui ont besoin de stabiliser leur situation avant d'accéder au logement classique
- Personnes en rupture de logement, ayant la capacité de vivre en autonomie dans un logement individuel, et ayant éventuellement besoin du soutien d'un étayage collectif.
- En attente d'un logement social, décohabitation, séparation, 1^{er} accès au logement, hébergé en CHRS, sans logement, sortant d'incarcération, d'hospitalisation...



L'offre de résidence sociale



- 1 140 logements sur le territoire (dont 329 places en FTM) : de l'appartement partagé au T4
- 12 Résidences Sociales (dont 2 FTM):
 - 6 Areli (703 logements : chambres partagées au T3)
 - 2 Soliha (65 logements : T1 bis au T3)
 - 4 Adoma (446 logements : chambres partagées au T4)

- Résidences allant de 25 à 100 logements du T1 au T3
- Logements autonomes mais temporaires : 24 mois maximum
- Présence d'un travailleur social dans les résidences : soutien individuel et animation du collectif
- Etape dans le parcours résidentiel
- Tremplin à l'accès au logement classique



Les pièces justificatives pouvant être demandées



- Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titres de séjours, livret de famille
- Justificatif de divorce, décision du JAF concernant la garde des enfants
- Avis d'imposition N-2 et N-1
- Simulation APL foyer
- 3 derniers justificatifs de ressources
- Attestation de sécurité sociale
- Avis de recevabilité FSL <u>Règlement FSL</u>

MEL- Votre quotidien en métropole - Le Fonds de Solidarité Logement (lillemetropole.fr)

- RIB
- Note sociale du référent (préciser la situation actuelle de la personne, son parcours résidentiel, son projet d'insertion sociale et professionnelle)



Choisir sa résidence



ARELI

Les résidences de logement temporaires

- Le Bocage Marquette Lez Lille Hommes et femmes seuls, couples
- <u>Les Cerisiers Faches-Thumesnil</u> Hommes et femmes seuls, couples, familles
- <u>Henri Convain Lille</u> Hommes et femmes seuls, couples
- Bonte Lille Hommes seuls
- <u>Les Peupliers Wattrelos</u> Hommes et femmes seuls, couples, familles monoparentales
- <u>Du Houx Roubaix</u> Hommes et femmes seuls, couples, familles
- <u>Les Oliviers Tourcoing</u> Hommes et femmes seuls, couples

SOLIHA

<u>Du Tilleul – Tourcoing</u> – Hommes et femmes seuls, couples, famille (4 enfants max) Les Coursives – Roubaix - Hommes et femmes seuls, couples, familles (4 enfants max)

ADOMA

Résidence Saint-Jean (Résidence sociale jeune) — Roubaix — Hommes et femmes seuls, couples, isolé +1

Flandria - Halluin - Hommes et femmes seuls

Pierre Mendès-France — Ronchin - Hommes et femmes seuls,

couples, isolé +1, familles



Formuler une demande



Les logements en résidences sociales ne sont pas à disposition du SIAO.

Par l'envoi des évaluations sociales aux résidences, l'équipe du SIAO participe à l'identification des publics prioritaires dans le cadre du contingent préfectoral.

ADOMA : Dossiers sur internet https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-Adoma/Jecherche-un-logement/p-39-Ma-recherche-de-logement.htm puis rencontre de préadmission

ARELI: Dossiers sur internet http://www.areli.fr/se-loger-chez-areli/demande-de-logement-ligne/ puis rencontre de préadmission qui détermine le passage en CAL. Une fois la demande en ligne créée, la demande est traitée dans les 2 mois.

SOLIHA : Permanences les mardis de 14h00 à 16h00 au 1 rue de Guisnes à Tourcoing ou prise de rendez-vous par téléphone : 09 67 27 17 77



Procédure d'orientation prioritaire



Depuis le **début d'année 2021**, des associations gestionnaires de résidences sociales et habitat jeunes se sont engagées avec l'équipe du SIAO dans un **protocole d'orientation expérimental**.

Objectifs:

- Fluidifier l'accès à ces formes de logements accompagnés
- Reconnaitre le caractère prioritaire dans le cadre du contingent préfectoral, des demandes des personnes inscrites au SIAO
- Assurer le suivi des orientations grâce à l'utilisation du logiciel SI SIAO
- Retravailler l'orientation la mieux adaptée aux projets et aux besoins des ménages



Procédure d'orientation prioritaire



Procédure d'orientation spécifique

1) INSCRIPTION DE LA DEMANDE PAR LES REFERENTS (AHI et partenaires constants)

- Sur les sites internet des associations gestionnaires
- Sur le SI SIAO

2) ETUDE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT PAR LA COORDINATION LOGEMENT

Confirme, précise ou propose la préconisation résidence sociale et/ou résidence habitat jeune en lien direct avec le référent

3) POSITIONNEMENT DE LA DEMANDE PAR LE SIAO SUR LISTE D'ATTENTE PAR ASSOCIATION

Le référent crée une 2^{ème} demande sur le SI SIAO. L'équipe du SIAO inscrit la personne sur les listes d'attente des résidences.

Les associations concernées

Résidences sociales

7 Areli

- Les Cerisiers Faches-Thumesnil
- Les Peupliers Wattrelos
- Du Houx Roubaix
- Les Oliviers Tourcoing
- Le Bocage Marquette -lez-Lille
- Henri Convain Lille
- Bonte Lille

2 Soliha

- Du Tilleul Tourcoing
- Les Coursives Roubaix

2 ADOMA

- Saint Jean Roubaix
- Pierre mendés France Ronchin

Résidences Habitat Jeunes

ARCADIS

Luc Demesteere Halluin Paul Constans -Roubaix et Tourcoing

ARELI Arouet – Lille

Béthanie – Lille

Apprentis d'Auteuil, Résidence Jean-Paul II – La Bassée





Procédure d'orientation prioritaire



Si le ménage <u>inscrit une demande de résidence sociale et souhaite maintenir sa demande d'hébergement</u>:

! Deux demandes sont inscrites dans le SI SIAO!

La première demande d'insertion est inscrite en liste d'attente pour un accès en hébergement.

La deuxième demande d'insertion est inscrite en liste d'attente pour un accès en résidences sociales et habitat jeunes.

Cette deuxième demande comporte donc uniquement la préconisation RS ou RHJ.



Foire aux questions



Une personne expulsée peut-elle y prétendre?

Une personne expulsée peut réaliser une demande de résidence sociale, pour cela elle doit répondre aux critères d'accès au dispositif et avoir mis en place les démarches utiles à la résorption d'éventuelles dettes.

VISALE, possible pour y accéder?

La garantie de loyer Visale est acceptée pour être relogé au sein des résidences sociales.

Pas d'entrée en urgence dans contexte de violences conjugales ?

Pour accéder aux résidences sociales dans un contexte de violences conjugales, les personnes victimes de violences doivent répondre aux critères d'accès au logement. Si un logement est vacant, elles pourront être relogées au sein d'une résidence.

Dans le cadre du protocole d'orientation expérimental mis en place par le SIAO et les résidences sociales, les résidences sociales se sont engagées à traiter prioritairement les demandes orientées par le SIAO.



L'accès au logement privé

Cliquer ici pour visionner la vidéo

IML SIAO - YouTube



L'accès en intermédiation locative

Outil à mobiliser

Inscription SIAO (Diagnostic SIAO) sur l'application SI SIAO: https://sisiao.social.gouv.fr/#/login



Missions et public accueilli



L'intermédiation locative est une démarche solidaire permettant aux propriétaires privés de louer un logement à des ménages modestes.

L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de :

- Mobiliser du parc privé à des fins sociales,
- Favoriser l'accès direct au logement sans passer par les dispositifs d'hébergement,
- Sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur,
- Faire intervenir un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association).



Missions et public accueilli



Le dispositif permet de loger, à partir de 18 ans, des personnes seules, des couples, des familles et des familles monoparentales:

- hébergées en structure d'accueil ou en situation de mal logement et/ou sans domicile, (En attente d'un logement social, décohabitation, séparation, 1^{er} accès au logement, hébergé en CHRS, sans logement, sortant d'incarcération, d'hospitalisation...)
- ayant des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et économiques,
- ayant la capacité à être logé dans un logement individuel.

De petite ou grande surface, le logement répond aux critères de décence et dispose des équipements essentiels.

!Exception faite!

Dans le cadre du PDALHPD, les personnes logées ou sorties de Pension de famille sont éligibles si, et seulement si, elles sont ou étaient en pension de famille depuis 24 mois et en possession d'une demande de logement social de 12 mois.





Missions et public accueilli



Les associations gestionnaires d'intermédiation locative proposent:

- un accompagnement social global et individualisé,
- Une médiation avec le voisinage, le propriétaire et les différents intervenants,
 - la prévention des difficultés de l'occupant,
 - La sécurisation de la relation bailleur/locataire.

afin que les personnes puissent intégrer un logement de façon pérenne et stable.



Le mandat de gestion



Deux formes d'intermédiation locative :

➤ Le mandat de gestion

Le logement est loué dans le cadre d'un bail classique. Un mandat de gestion est signé avec une association ou un Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

L'association assure alors la gestion locative, contre des honoraires de gestion déductibles, réalise la rédaction des baux, les états des lieux, le quittancement et l'encaissement des loyers et des charges. Une souscription à des garanties contre les impayés et les dégradations est possible pour le propriétaire et aussi de bénéficier d'avantages fiscaux.

Le contrat de location est conclu au nom du propriétaire et il l'engage vis-àvis du locataire.

Le ménage logé en mandat de gestion perd son caractère prioritaire au logement social.



La location/sous location



Deux formes d'intermédiation locative :

➤ La location/ sous location

Un logement est loué par un propriétaire à une association agréée par l'Etat. L'association est locataire. Elle gère le paiement des loyers et des charges locatives, assure l'entretien courant et la remise en état du logement (hors usure normale). Elle met le logement à disposition du ménage.

Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance.

L'association accueille, pour une durée de 18 mois, un ménage en difficulté d'accès au logement et l'accompagne jusqu'à son relogement:

- Avec ou sans glissement de bail
- Le ménage est redevable du loyer et des charges et assure l'entretien courant du logement.



Les pièces administratives nécessaires



Pour les logements conventionnés ANAH

- Pièce d'identité/ titre de séjour d'un an/ récépissé de titre de séjour
- Livret de famille / Acte de naissance
- Numéro de sécurité sociale/ attestation carte vitale
- La dernière notification de la CAF datant des trois derniers mois.
- Une attestation d'hébergement / de loyer ou de domiciliation.
- Un justificatif de ressources des trois derniers mois (fiche de paie, pension d'invalidité, AAH, Assedic ...).
- Les 2 derniers avis d'imposition*
- Un relevé d'identité bancaire ou postale/ Livret
- Dépôt d'un dossier Banque de France en cas de dettes avec reprise des paiements et respect du plan d'apurement

* Réforme des APL en temps réel mise en place au 01/01/21. Toutes les aides (APL, ALS et ALF) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur celle des revenus perçus deux ans plus tôt.

<u>Pièces supplémentaires nécessaires pour le mandat de gestion</u>

- En cas de séparation ou de divorce : une ordonnance de non conciliation ou copie de livret de famille ou Saisine du JAF
- En cas de violences conjugales: Dépôt de plainte
- FSL certificat de recevabilité <u>Règlement FSL</u>

<u>MEL- Votre quotidien en métropole - Le Fonds de Solidarité Logement</u> (lillemetropole.fr)

- Ou VISALE <u>Accéder ici au guide Visale</u>
- Ou assurance privée



Les pièces administratives nécessaires



Pour les logements non conventionnés ANAH

- Un titre de séjour/protection internationale/pièce d'identité
- Les quittances CAF ou un justificatif de ressources du mois en cours.

Nb : si les personnes perçoivent l'ARE, il ne faut pas que leurs droits ARE s'arrêtent dans le mois suivant l'orientation.



L'encadrement des loyers



Montant maximum à respecter pour le loyer: 11,04€/m².

- Logement conventionné : de 6,50€ à 8€/m² maximum (plafond "Borloo dans l'ancien" https://www.anil.org/votre-projet/vous-achetez-vous-construisez/investissement-locatif/dispositif-borloo-ancien/)
- Loyer libre : 11,04€/m² maximum



Les dispositifs présents sur l'arrondissement de Lille



- •AIVS 59 (Agence Immobilière à Vocation Sociale du Nord) http://aivs-nord.fr/
- •GRAAL (Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement) https://graal-logement.fr/
- •Soliha Métropole Nord https://www.solihamn.fr/
- •Les petits frères des pauvres https://fondation.petitsfreresdespauvres.fr/les-projets-soutenus/logements-passerelles-a-lille.html
- •Groupe SOS https://www.groupe-sos.org/actus/2396/zoom-sur-l-intermediation-locative
- •Coallia https://coallia.org/intermediation-locative/
- •La Sauvegarde du Nord https://www.lasauvegardedunord.fr/
- •Habitat et Humanisme https://www.habitat-humanisme.org/le-mouvement/les-aivs/



Formuler une demande



Pour pouvoir être orienté vers un logement en intermédiation locative, une demande dûment complétée sur l'application SI SIAO est INDISPENSABLE.

https://sisiao.social.gouv.fr/#/login

Pour qu'une demande d'orientation en intermédiation locative soit validée, en plus des éléments attendus dans l'évaluation sociale du SI SIAO, il est **indispensable** de renseigner :

- l'ensemble des documents que la personne a en sa possession dans la page « pièces justificatives », (les pièces administratives n'ont pas à être envoyées au SIAO)
- les informations liées au logement requises dans la page « Logement », notamment les secteurs souhaités,
- le parcours de la personne, ses souhaits et ses besoins en terme d'accompagnement dans le « rapport social ».



Informations complémentaires

Faire une demande



Selon les termes de l'AAP IML 2020-2022, les personnes en situation non régulière au regard du droit de séjour ne sont pas éligibles au dispositif d'intermédiation locative. Une exception pourra cependant être apportée à cette règle dans les cas suivants :

- Famille monoparentale pour qui le titre de séjour doit être renouvelé. L'orienteur doit s'assurer que la demande de renouvellement est déposée (justificatif = récépissé de demande de renouvellement);
- Couple (avec ou sans enfants) dont l'un des deux membres du couple doit impérativement être en situation régulière. Si son titre doit être renouvelé, l'orienteur doit s'assurer que la demande de renouvellement est déposée (justificatif = récépissé de demande de renouvellement). Concernant le conjoint, il pourra être toléré que celui-ci ne soit pas encore régularisé, à condition que sa demande de régularisation ait été déposée (justificatif = récépissé de demande de titre ou récépissé de demande de renouvellement).

Les ménages relogés en intermédiation locative ont accès aux dispositifs suivants:

• Chèque énergie

Plus d'informations: https://www.chequeenergie.gouv.fr/iml/informations.

Test d'éligibilité (à partir du numéro fiscal du ménage concerné) : https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite.

Le formulaire destiné aux ménages sortant d'un logement en intermédiation locative est également disponible à ce même emplacement (année suivant la sortie de ce logement). Ce formulaire devra être fourni par l'opérateur gestionnaire à la sortie de son logement.

Banque solidaire de l'équipement »



L'accès au logement public



L'accès au logement social

Outils à mobiliser

Un service d'enregistrement: <u>Le réseau d'accueil labellisé</u> ou

Internet: https://www.demande-logement-social.gouv.fr/



Public attendu



Toutes les personnes peuvent réaliser une demande de logement, même si elles n'ont pas de ressources, même si elles ont des dettes.

C'est l'étape indispensable, **la première à réaliser,** afin d'anticiper les délais d'attente longs sur la MEL (au moins 12 mois)

Retrouvez des informations utiles liées au logement en cliquant sur les liens ci-dessous:

Guide logement du Département du Nord

Brochure HLM Infox info de l'union sociale pour l'habitat

Attributions de logements sociaux Réponses aux questions que se posent les maires et élus intercommunaux Logement social Bien informé, bien logé



Faire une demande de logement social



• Dans un service d'enregistrement: <u>Le réseau d'accueil labellisé</u>

CERFA + photocopie de la pièce d'identité ou du titre de séjour (pas de récépissé) + Avis d'imposition N-2

Le CERFA est disponible dans les guichets d'enregistrement de la demande ou sur le site internet de la préfecture.

• Sur internet : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/

Une fois la demande de logement déposée, le demandeur reçoit par courrier une attestation d'enregistrement avec son numéro unique départemental.



Pièces justificatives pour l'instruction d'une demande



(Article R. 441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)

- Pièces justificatives obligatoires
 - Identité et régularité du séjour
 - Revenu fiscal de référence des personnes appelées à vivre dans le logement*
 - Attestation de sécurité sociale
- Pièces complémentaires que le service instructeur peut demander :
 - Situation familiale
 - Situation professionnelle
 - Montant des ressources mensuelles
 - Logement actuel
 - Motif de la demande

Cet arrêté est reproduit dans l'attestation qui est envoyée au demandeur de logement lors de l'enregistrement ou du renouvellement de la demande.

* Réforme des APL en temps réel mise en place au 01/01/21. Toutes les aides (APL, ALS et ALF) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur celle des revenus perçus deux ans plus tôt.



Durée de validité d'une demande de logement



- La durée de validité est d'un an
- La demande peut être modifiée à tout moment.
- Un mois avant l'expiration du délai, le demandeur se voit notifier qu'il doit renouveler sa demande (CCH : R.441-2-7)
- Le renouvellement s'effectue soit auprès d'un guichet d'enregistrement, soit par voie électronique via le PGP.
 - Une attestation de renouvellement est délivrée au demandeur (même contenu que l'attestation d'enregistrement)

A défaut de renouvellement, la demande est radiée.



Priorité au logement social



LE PDALHPD

Outils à mobiliser

<u>La fiche de candidature</u>
<u>Le mode d'emploi</u>
La boîte à outils du PDALHPD

Télécharger ici le diaporama de présentation du PDALHPD 2019-2024



Présentation du PDALHPD



- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) instaure un rapprochement plus étroit entre politiques du logement et de l'AHI. Ce rapprochement se concrétise par:
- la fusion du Plan Départemental d'Action pour le Logement institué par la loi du 31 mars 1990, avec le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI), créé par la loi du 25 mars 2009,
- et la production d'un plan unique, désormais intitulé Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Ainsi, « Certaines personnes, compte tenu de leur situation personnelle, sont définies comme prioritaires »*. Pour atteindre les objectifs d'aide aux personnes fragilisées face au logement et à l'hébergement, les modalités et les moyens sont définis par le PDALHPD. Plusieurs publics sont rendus prioritaires pour l'accès au logement social, dont les personnes à la rue et hébergées.
- * https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869



Fonctionnement du PDALHPD



- Le ménage est inscrit sur les listes d'accès prioritaire au logement dans le cadre du PDALHPD
- L'Etat transmet cette liste aux bailleurs
- Les bailleurs se positionnent référents des ménages et organisent une rencontre dans un délai moyen de 2 mois afin de faire le point sur les besoins logement du ménage. Au-delà de 3 mois, un bailleur est désigné pour être référent.
- Les situations des ménages n'ayant pas eu de propositions au bout de 9 mois sont étudiées dans le cadre des Comités Techniques Territoriaux (CTT) qui réunissent les bailleurs, l'Etat, la MEL, le Département et les associations
- Les ménages peuvent refuser 2 propositions avant de sortir des listes prioritaires



Fonctionnement du PDALHPD



Si vous accompagnez un ménage dont la demande est reconnue prioritaire dans le cadre du PDALHPD, qui n'a pas eu de proposition de logement 9 mois après son inscription (délai fixé par les partenaires du CTT comme étant le délai à partir duquel la situation d'un ménage n'ayant pas eu de proposition de logement est considérée comme bloquée) sur les listes de priorité, vous avez la possibilité de **contacter le service référent au sein du CTT**:

Ou encore le secrétariat du CTT afin que la situation puisse être abordée au sein du CTT.

Services sources	Services référents
CCAS, communes	MEL
UTPAS	Chargé de missions logement Département
Hébergement/logement temporaire	DDETS / Mushi
Menacé d'expulsion	DDETS / CCAPEX
Autres partenaires	DDTM



S'inscrire sur les listes de priorité au logement



- **Etape 1** : Le demandeur dépose une demande de logement social (ou dispose d'une demande en cours de validité)
- Etape 2 : Le demandeur se rapproche d'un lieu d'accueil (UTPAS, MDS, CCAS, association...). Excepté pour les personnes hébergées dans les hébergements ayant un accès direct à SYPLO.

http://www.lillemetropole.fr/mel/services/habitat-logement/logement-social--bien-informe-bi/je-minforme-sur-le-logement-soci.html#

• Etape 3 : Si la demande de logement est prioritaire, le référent social collecte les pièces justificatives du critère prioritaire et remplit avec le demandeur une fiche de candidature PDALHPD ou contingent

https://lenord.fr/jcms/preprd1 145544/pdalpd-et-fsl-espace-partenaires

• Etape 4 : Transmission de la fiche de candidature et des pièces justificatives :

à la DDTM dans le NORD et à la Sous-Préfecture dans le Pas-de-Calais



Les critères de priorité dans le NORD



Les demandeurs dépourvus de logement :

- Sans domicile ou en habitat précaire
- Hébergés par un tiers (hors première décohabitation)
- Hébergés dans un dispositif institutionnel (CHRS, CHU, stabilisation, CADA, CPH, ALT, nuitées d'hôtel, centres maternels, maison de l'enfant à caractère social, village d'insertion, Lit Halte Soin Santé, Lit d'Accueil Médicalisé, assistant familial) (le plafond de ressources ne s'applique pas ici)
- Logés dans une structure de logement adapté/accompagné (FJT, FTM ou RS. Pour les PF : 24 mois de présence en PF + 12 mois de DLS. Certaines situations d'Intermédiation locative sous conditions) (le plafond de ressources ne s'applique pas ici)
- Sortant de prison suivi par un SPIP dans le cadre de la préparation à la sortie (le plafond de ressources ne s'applique pas ici)

Conditions préalables :

- Disposer d'une demande de logement social en cours
- ➤ Réunir les conditions réglementaires d'accès au logement social
- ➤ Un plafond de ressources < ou = 2 RSA socle (sauf travailleurs isolés, précaires de moins de 30 ans pour qui le plafond est de 2,5 RSA)



Les critères de priorité dans le NORD



Les demandeurs logés mais dans des conditions précaires :

- Menacés d'expulsion locative dans le parc privé (jugement pour résiliation de bail ou procédure au stade de l'assignation avec un taux d'effort loyer supérieur au taux d'effort FSL)
- Locataires dans le parc privé dont le coût est manifestement inadapté aux ressources (taux d'effort loyer > 33 %)
- Locataires du parc privé non décent
- Locataire dans un logement déclaré insalubre par arrêté préfectoral avec interdiction d'habiter (le plafond de ressources ne s'applique pas ici)
- Locataires du parc privé en sur-occupation extrême
- Locataires du parc privé en situation de handicap
- Victimes de violences (le plafond de ressources ne s'applique pas ici)
- Victimes de traite humaine (dont les personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution) (le plafond de ressources ne s'applique pas ici)

Conditions préalables :

- Disposer d'une demande de logement social en cours
- ➤ Réunir les conditions réglementaires d'accès au logement social
- ➤ Un plafond de ressources < ou = 2 RSA socle (sauf travailleurs isolés, précaires de moins de 30 ans pour qui le plafond est de 2,5 RSA)



Les critères de priorité dans le NORD



Critère spécifique « Retour à l'emploi » :

Les demandeurs devront remplir toutes ces conditions :

- Etre locataires du parc privé
- Avoir eu 24 mois de période de chômage et/ou 24 mois d'allocations du RSA précédant le retour à l'emploi
 - Venant de signer un CDI (ou CDD > 6 mois)
- Avoir des difficultés pour se rendre sur le lieu de travail depuis le logement actuel

Conditions préalables :

- Disposer d'une demande de logement social en cours
- Réunir les conditions réglementaires d'accès au logement social
- ➤ Un plafond de ressources 2,5 RSA socle



Barème du RSA au 1er avril 2021



Composition du ménage	Montant du RSA (sans APL)						
Personnes seules							
Personne seule	598,54 €						
I+1	897,81€						
I+2	1 077,37 €						
I+3	1 316,79 €						
Enfant supplémentaire	239,42 €						
Couples							
Couple	897,81€						
C+1	1 077,37 €						
C+2	1 256,93 €						
C+3	1 496,35 €						
Enfant supplémentaire	239,42 €						

L'accès au logement social



Les plafonds de ressources HLM 2022



Nombre de personnes dans le logement	PLAI Prêt locatif aidé d'intégration	PLUS Prêt locatif à usage social	PLS Prêt locatif social	
Une personne seule	12 032 €	21 878 €	28 441 €	
Personne seule en situation de handicap ou deux personnes avec aucune personne à charge sauf pour les jeunes ménages	17 531 €	29 217 €	37 982 €	
Personne seule avec une personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap ou trois personnes	21 082 €	35 135 €	45 676 €	
Personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap ou quatre personnes	23 457 €	42 417 €	55 142 €	
Personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap ou cinq personnes	27 445 €	49 898 €	64 867 €	
Personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap ou six personnes	30 930 €	56 236 €	73 107 €	
Personne supplémentaire	+ 3 449 €	+ 6 273 €	+ 8 155 €	

L'accès au logement social



Priorité au logement social



ACTION LOGEMENT



Action logement

Aides aux salaries en difficulté





Un accompagnement gratuit et confidentiel

POUR QUI?

- Salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail,*
- Salariés d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail,*
- Demandeurs d'emploi, anciens salariés d'une entreprise des secteurs cités ci-dessus, dans les 12 mois suivant leur cessation d'activité professionnelle.

COMMENT NOUS CONTACTER?

• www.actionlogement.fr

Visibilité de tous les aides : LOUER / BOUGER / SURMONTER DES DIFFICULTE – Susceptibles d'évoluer – avec tests d'éligibilité



Foire aux questions



Y a t-il dans le département du Nord une association qui gère le contingent des logements adaptés au handicap comme ADALOGIS(soliha) sur d'autres départements ?

Nous n'avons pas connaissance de ce type d'associations.

Les personnes qui sont logées chez un bailleur social mais qui sont dans un logement insalubre ou indécent peuvent-elles accéder au Pdalhpd ?

Les ménages logés au sein d'un logement déclaré insalubre par un arrêté préfectoral avec interdiction d'habiter et carence du propriétaire peuvent être reconnus prioritaires au sein du PDALHPD.

En cas de reconnaissance PDALHPD, il faut également faire l'enregistrement sur le si SIAO ?

Les ménages reconnus prioritaires au sein du PDALHPD seront inscrits auprès du SIAO s'ils sont en demande d'une résidence sociale, d'une orientation auprès de l'intermédiation locative ou encore d'une place d'hébergement d'insertion dans l'attente de leur relogement au sein du parc social.

<u>Participez-vous aux commissions</u>?

Une coordinatrice logement du SIAO est présente aux Comités Techniques Territoriaux du PDALHPD.

Est ce qu'il peut y avoir un changement de bailleur référent?

Chaque mois, le secrétariat du CTT envoie la liste des nouvelles demandes de logement social inscrites au PDALHPD. Les bailleurs peuvent alors se positionner en tant que référent. Si au bout de 3 mois d'inscription, aucun bailleur ne s'est positionné, le secrétariat du CTT va lui-même désigner un bailleur référent (en s'appuyant sur les communes demandées par le ménage et le parc de logement des bailleurs).

Un bailleur référent a pour mission de faire le diagnostic des besoins du ménage en matière de logement. Suite au diagnostic, si le bailleur n'est pas en mesure de répondre aux besoins du ménage, il en informe le secrétariat du CTT afin qu'un autre bailleur prenne le relai.



L'accès au logement public



Le droit au logement opposable

Outils à mobiliser

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa 15036.do



Formuler un recours Conditions préalables



- Résider sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret (nationalité française ou titre de séjour régulier : un récépissé n'est pas suffisant).
- Ne pas être en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.
- Satisfaire aux conditions réglementaires d'accès au logement social : selon l'article R 441-1 du CCH : conditions de séjour et plafonds de ressources.



Formuler un recours Conditions préalables



- Les personnes dont la demande de logement social a dépassé le délai fixé par le préfet (« délai anormalement long »)
- Sans conditions de délais, les personnes :
- □ Dépourvues de logement
- ☐ Menacées d'expulsion sans relogement
- □ Sortantes d'hébergement social, de logement de transition ou de logement-foyer
- □ Logées dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
- ☐ Avec une personne handicapée ou un enfant mineur logées en sur occupation
- ☐ Avec une personne handicapée ou un enfant mineur en logement non décent
- Les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition.



Composition de la COMED



1 président et 15 membres :

- Représentants des services déconcentrés de l'Etat,
- ☐ Représentants des collectivités (MEL, Département, Commune),
- ☐ Représentants des organismes de logement social et hébergeurs (URH, FAS, bailleurs, association gestionnaire d'hébergement d'insertion ou logement foyer),
- ☐ Représentants des associations de locataires et associations d'insertion,
- ☐ Représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion et des représentants des instances de concertation des personnes accueillies,
- ☐ Représentant du SIAO (avec voix consultative).





- □ **Report** (avec éventuellement demande de diagnostic social (*Nord* = *Soliha*))
- ☐ Acceptation de la demande :
 - La Comed définit les caractéristiques du logement
 - La Comed peut préconiser un accompagnement social
- ☐ **Réorientation** (du DALO vers le DAHO au vu d'une évaluation sociale par exemple)
- ☐ Rejet de la demande (avec proposition d'orientation)





- Si la demande du ménage est reconnue prioritaire au titre du DALO :
 - ☐ Le ménage doit être **relogé dans les 6 mois**.
 - ☐ Si aucune proposition de logement n'a été faite dans les 6 mois :
 - délai de 4 mois (à partir de la date indiquée dans la notification favorable de la COMED) pour faire un recours contentieux « injonction » devant le TA. Le juge peut fixer une astreinte financière et une injonction au relogement sous un nouveau délai.

Attention: En cas de refus d'une offre de logement correspondant à ses besoins et capacités, le demandeur risque de perdre le caractère prioritaire dans le cadre du DALO.





• Si la demande du ménage n'est pas reconnue prioritaire au titre du DALO, il est possible de :

☐ **Réaliser un recours** (identique DALO/DAHO) :

- Recours gracieux auprès de la COMED dans les 2 mois de la réception de la notification
- Et/ou recours contentieux auprès du TA pour excès de pouvoir (notamment si la COMED a fait une mauvaise lecture des textes) aussi dans un délai de 2 mois.

☐ Déposer un nouveau dossier (peut se faire à tout moment)



Foire aux questions



Différence entre DALO et PDALHPD? Faut-il faire les 2 demandes?

Le Droit au Logement Opposable est issu de la loi du 5 mars 2007 et a pour objectif de garantir un logement a toute personne qui, résidant en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent où de s'y maintenir.

Dans le cadre du DALO, les organismes de logement social ont 6 mois pour faire une proposition de logement aux personnes reconnues prioritaires. Le périmètre du relogement peut être élargit par l'Etat.

En cas de refus d'une proposition de logement correspondant à ses besoins et capacités, le demandeur dont la demande a été reconnue prioritaire dans le cadre du DALO risque de perdre le caractère prioritaire de sa demande (au sein du DALO et du PDALHPD) pendant 2 ans.

En cas de recours, celui-ci est examiné par une commission de médiation qui vérifie notamment l'existence de démarches préalables pour statuer sur l'urgence et la priorité de la situation le cas échéant.

Le Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées est un dispositif départemental, issu de la loi Besson du 31 mai 1990. Il vise à mettre en œuvre le droit au logement de manière territorialisée et comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et de bénéficier si elles le souhaitent d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Dans le cadre du PDALHPD, les ménages ont la possibilité de refuser une proposition de logement adaptée à leur situation. En cas de 2 refus, (qualifiés de non recevables par les partenaires du CTT de Lille), le ménage n'est plus éligible au PDALHPD pendant 2 ans.

Les principales différences entre le DALO et le PDALHPD :

Le relogement dans le cadre du PDALHPD n'est pas encadré par un délai, alors qu'il l'est dans le cadre du DALO (6 mois).

Dans le cadre du DALO, le périmètre de relogement peut être élargit par les services de l'Etat afin que les bailleurs soient en mesure de réaliser une proposition de logement dans le délai des 6 mois.



Foire aux questions



Les personnes déjà locataires du parc social peuvent déposer un DALO à la place d'une demande de mutation bloquée/complexe?

Un ménage locataire du parc social peut réaliser une demande de DALO si sa situation répond aux critères suivants :

- La demande de logement social a dépassé le délai fixé par le préfet («délai anormalement long»)
- Sans conditions de délais, les personnes:
- Menacées d'expulsion sans relogement
- Logées dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
- * Avec une personne handicapée ou un enfant mineur logées en sur occupation
- * Avec une personne handicapée ou un enfant mineur en logement non décent

Le délai anormalement long dans le Nord est fixé à 2 ans par le Préfet sur le Département du Nord.

Est-ce qu'un refus DALO entraine une impossibilité d'instruire un PDALHPD durant 2 ans ?

Un refus de proposition de logement adaptée formulé par le ménage dans le cadre du DALO entraine une inéligibilité au PDALHPD pendant 2 ans.

Si la personne refuse une proposition et souhaite faire un nouveau DALO, y a-t-il là un délai d'attente entre deux demandes ou c'est impossible?

Le demandeur peut faire un nouveau recours DALO quand il le souhaite. Cependant, la commission de médiation (COMED) peut rejeter cette nouvelle demande si une proposition de logement a été refusée dans les 2 ans. Mais si la situation le justifie, la commission de médiation peut tout à fait prendre une autre décision, cela reste à l'appréciation des membres.



Le DAHO



Le droit à l'hébergement opposable

Outils à mobiliser

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa 15037.do



Formuler un RECOURS DAHO Conditions préalables



- Être sans domicile fixe, menacé d'expulsion ou hébergé de manière précaire chez des tiers.
- Avoir sollicité un accueil dans une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale.
- N'avoir reçu aucune proposition d'hébergement, de logement de transition, de logement foyer ou de résidence hôtelière à vocation sociale.



Composition de la COMED



1 président et 15 membres :

- ☐ Représentants des services déconcentrés de l'Etat,
- Représentants des collectivités (MEL, Département, Commune),
- Représentants des organismes de logement social et hébergeurs (URH, FAS, bailleurs, association gestionnaire d'hébergement d'insertion ou logement foyer),
- Représentants des associations de locataires et associations d'insertion,
- Représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion et des représentants des instances de concertation des personnes accueillies,
- ☐ Représentant du SIAO (avec voix consultative).



Formuler un RECOURS DAHO Les décisions possibles



La COMED dispose d'un délai de 6 semaines à compter du dépôt de recours pour statuer sur le caractère prioritaire et urgent de la demande.

- ☐ Recours reconnu prioritaire et urgent:
 - Pour un hébergement : proposition d'hébergement dans un délai de 6 semaines.
 - Pour un logement de transition, un logement foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale : proposition dans un délai de 3 mois.
- ☐ Recours reconnu non prioritaire et non urgent:
 - Possibilité de formuler un **recours gracieux** auprès de la comed dans **un délai de 2 mois** à compter de la notification de la décision de la commission.
 - Possibilité de formuler un recours contentieux auprès du TA dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de la commission.
- Report : dans l'attente d'informations complémentaires.
- ☐ Requalification de l'hébergement en logement.

CMa ()

Recours reconnus prioritaires et urgents



- ☐ En l'absence de proposition d'hébergement ou de logement de transition, de logement foyer, résidence hôtelière à vocation sociale, dans les délais:
 - Possibilité de formuler un recours auprès du TA dans un délai maximum de 4 mois à compter de la fin du délai laissé au Préfet pour faire ses propositions d'hébergement (6 semaines ou 3 mois).
 - Le recours doit être accompagné de la décision de la commission reconnaissant le ménage comme étant prioritaire et devant être hébergé en urgence.
 - Le TA a 2 mois à compter du dépôt du recours pour se prononcer. Il peut ordonner au Préfet (éventuellement sous peine du versement d'une astreinte) d'héberger le ménage si ce dernier a été reconnu prioritaire et urgent.





L'accompagnement vers et dans le logement pour les personnes réfugiées

Outils à mobiliser

le tableau des demandes



L'accès au logement des bénéficiaires d'une protection internationale

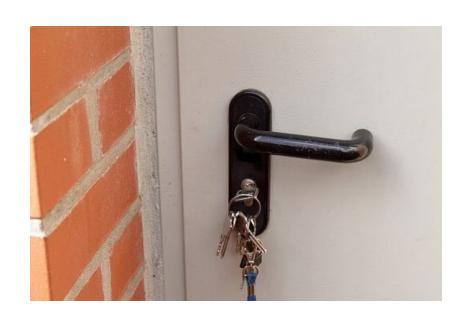


- Un dispositif départemental piloté par la DDETS depuis 2017 soutenant l'accès au logement et à l'emploi des publics bénéficiant d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire).
- Plusieurs opérateurs AVDL Réfugiés présents sur le département.
- Un accompagnement vers et dans le logement spécifique répondant aux besoins du public.
- ☐ Les missions de l'AVDL Réfugiés :
 - Définition du projet logement
 - Accompagnement dans les démarches logement
 - Recherche de logement (parc social ou privé)
 - Préparation à l'installation dans le logement (coût du logement, budget, loyer, gestion des factures,...) et accompagnement au maintien dans le logement
 - Accès à la formation (linguistique ou professionnelle), à l'emploi, aide à la scolarisation des enfants, accompagnement dans le cadre des réunifications familiales,...



Public accompagné





Pour qui?

Bénéficiaire de la Protection Internationale : Réfugié ou Protection Subsidiaire ou Apatride + les membres de sa famille

Statut obtenu il y un moins de 18 mois (car après les personnes sont censées pouvoir être prises en charge par le droit commun)

Problématique logement

PAS DE PRISE EN COMPTE DU MONTANT DES RESSOURCES



L'accompagnement proposé

Aide à la recherche de logement (NUD, DLS, FSL, etc)

Accès au droit commun : Santé, CAF, Formation, Emploi (intervention sur tout ce qui peut être un frein à l'accès au logement)

Accès et appropriation au logement : paiement des factures, ameublements, entretenir un logement

Accès au statut : Préfecture (Carte de séjour/préfecture), OFII (Formation linguistique/regroupement familial), OFPRA (Réunification familiale)

Accompagnement d'un 1 an renouvelable 6 mois maximum, il peut être interrompu avant 1 an s'il n'est plus nécessaire (autonomie, non adhésion à l'accompagnement...).

AVDL-R accompagne sur tout le département du Nord (Comines, Maubeuge, Douai, Valenciennes, Dunkerque, MEL...).





L'inscription sur le dispositif



- ☐ La CMAO centralise les demandes AVDL R pour l'ensemble de ses partenaires (hors BOP 303).
- Afin d'inscrire un ménage sur le dispositif, il suffit de compléter le tableau des demandes <u>le tableau des demandes</u> (complétude de l'ensemble des colonnes en vert) et le faire parvenir par mail à l'adresse suivante <u>slobel@cmao.fr</u>
- ☐ La demande est transmise par la CMAO à la DDETS pour désignation d'un opérateur AVDL R.
- ☐ L'opérateur prend attache avec le ménage dans un délai de 7 jours afin de convenir d'un premier rendez-vous.





L'accès en hébergement



Publics accueillis



L'hébergement: Pour qui?

- Les personnes sans domicile
- Les personnes contraintes de quitter leur domicile (perte des ressources, insalubrité, expulsion...)

En situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales



Missions et public accueilli en CHRS

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Accueil pour une durée déterminée et renouvelable tous les 6 mois. Orientation SIAO



Mission:

- Action socio éducative en vue d'aider les personnes et les familles à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.
- Projet de prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec la personne accueillie.

Public accueilli:

• Personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Certains CHRS sont spécialisés dans l'accueil d'un public spécifique ou prioritaire (exemples :femmes victimes de violence, personnes sous main de justice...).

Forme d'habitat:

- Chambres individuelles ou à plusieurs
- logements dans certains cas; logement éclaté regroupé ou mixte.



Missions et public accueilli en CHU

Centre d'hébergement d'urgence Accueil pour une durée déterminée et renouvelable tous les 2 mois. Orientation SIAO et par le 115



Mission:

- Action socio éducative en vue d'aider les personnes et les familles à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.
- Aide dans les démarches d'accès aux droits et de recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée.

Public accueilli:

• Personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Pas de condition règlementaires de ressources et de régularité de séjour.

Forme d'habitat:

- Chambres individuelles ou à plusieurs.
- Hôtel
- logements dans certains cas; logement éclaté regroupé ou mixte.



Missions et public accueilli en Hébergement de stabilisation

Accueil pour une durée déterminée et renouvelable tous les 2 mois.
Orientation SIAO et par le 115



Mission:

- Permettre aux personnes de se stabiliser et de favoriser leur orientation vers des structures adaptées à leur situation.
- Aide dans les démarches d'accès aux droits et de recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée.

Public accueilli:

• Même public que dans les CHU et CHRS

Forme d'habitat:

- Chambres individuelles ou à plusieurs
- logements dans certains cas/ logement éclaté regroupé ou mixte.



L'orientation par le 115



L'équipe du 115 oriente uniquement sur les places d'hébergement dédiées aux personnes seules (hommes seules et femmes seules).

- Délai d'attente de plusieurs semaines pouvant aller jusqu'à plusieurs mois.
- Pour toute situation d'urgence: Nécessité d'appels réguliers.
- Pas de nécessité d'être inscrit au SIAO mais vivement conseillé.



Les hébergements pour femmes seules (115)



Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	Secteur	Obligation de ressources	Spécificité	ACCUEIL PMR	Nbre de places
ABRI	Femme	Urgence	Chambre double	Lille	non		Non	32
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN BEAUREPAIRE	Femme	Urgence	Chambre double	Roubaix	non		Non	25
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN NATIONS UNIES	Femme	Urgence	Chambre double	Roubaix	Non		Non	35
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN TOURCOING	Femme	Urgence	Chambre double	Tourcoing	Non	Lits superposés	Non	42
AIR	Femme	Urgence	Chambre individuelle	Tourcoing	Non		Non	9
FONDATION ARMEE DU SALUT	Homme/Femme	Stabilisation	Studio au sein de la structure	Lille	non			80*
FONDATION ARMEE DU SALUT	Homme/Femme	Urgence	Chambre individuelle	Lille	Non		Oui (2)	15*
EOLE	Femme	Urgence	Chambre individuelle	Lille	Non			15

L'accès en hébergement



Les hébergements pour hommes seuls (115)



Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	Secteur	Obligation de ressources	Spécificité	PMR	Nombre de places
EOLE	Homme	Urgence	Chambre collective (1 à 5 personnes)	Lille	non		Non	32
BETHEL	Homme	CHRS	Chambre collective (2 a 3 personnes)	Tourcoing	non	Appartement parental	Non	67
BETHEL	Homme	CHRS	Diffus	Tourcoing	Oui			10
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN	Homme	CHRS	Chambre individuelle	Roubaix	Non		Non	85
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN	Homme	Urgence	Chambre double	Roubaix	Oui		Non	36
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN	Homme	Urgence	Chambre collective (2 a 4 personnes)	Armentières	Non		Non	95
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN	Homme	Urgence	Chambre double	Wattrelos	non		Non	32
REGAIN	Homme	Urgence	Chambre double	Tourcoing	Oui		Oui (1)	35
FONDATION ARMEE DU SALUT	Homme	Stabilisation	Chambre individuelle	Lille	Non	non	Oui (1)	17
FONDATION ARMEE DU SALUT	Homme/Femme	Urgence	Studio avec kitchenette au sein de le structure	Lille	Non	non	Oui (2)	82*
MARACCI	Homme	Urgence	Chambre double	Lille	Non	Non	Non	61

L'accès en hébergement



L'orientation par le SIAO personnes seules



La coordinatrice SIAO personnes seules oriente uniquement sur des places d'hébergement dédiées aux personnes seules (hommes seuls et femmes seules).

- Nécessité de s'inscrire avec un référent social sur le SI SIAO
- Délai d'attente de plusieurs mois pouvant aller jusqu'à plusieurs années.
- Pour toute situation d'urgence: Nécessité d'appels réguliers au 115.



Les hébergements pour femmes seules (SIAO)



Structures	Dublic concorná	Type de dispesitif	Tuna hábargamant	Contour	Obligation de			
Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	Secteur	ressource	Spécificité	PMR	Nombre de places
			Logement regroupé/logement					
CATRY	Femme	Diffus	disséminé	Lille	non		Non	27
CAPHARNAUM	Femme	Diffus	Logement disséminé	Agglomération lilloise	non		Non	
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN								
grand rue	Femme	CHRS	Chambre individuelle	Roubaix	Non		Non	8
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIEN								
rue de la vigne	Femme	Diffus	Petite maison 8 dames pas de veilleur	Roubaix	Oui		Non	8
ADELCTAD		CLIDC	Chambre individuelle avec accès	1.91.	Nan	Possibilité d'accueillir	O. i	0*
ABEJ STAB	Homme/Femme	CHRS	réfectoire	Lille	Non	un animal	Oui	8*
			Charles and the barrets are also de la			D = == 11=11:4		
ABEJ CHRS	Homme/Femme	CHRS	Studio avec kitchenette au sein de la structure	Lille	Oui	Possibilité d'accueillir un animal	Oui	48*
ABLI CIRS		CHAS	Structure	Lille	Oui	Possibilité d'accueillir	Oui	40
						un animal		
ABEJ DIFFUS	Femme	Diffus	Logement disséminé	Agglomération lilloise	Oui		Non	17
						Possibilité d'accueillir		
SOLIHA	Femme	Diffus	Logement disséminé	Agglomération lilloise	Oui	un animal	Non	19
	Homme/Femme		Studio avec kitchenette au sein de la			Possibilité d'accueillir		
FADS ' rue des canonniers'		CHRS	structure	Lille	Non	un animal	Oui	25*
FONDATION ADMED DU CALLIT	_	D:((Possibilité d'accueillir		10
FONDATION ARMEE DU SALUT	Femme Homme/Femme/C	Diffus	logement disséminé	Agglomération lilloise	Non	un animal	Oui	18
	ouple						Place RDC pour	
ADOMA HUAS	Ouple	Urgence	Hôtel/Chambre individuelle	Lesquin	Oui		mobilité réduite	100*
	Homme/Femme	2.8500						
HOME DES FLANDRES URGENCE	Homme/ Femilie	URGENCE	Logement disséminé	Roubaix	non		Non	12*
	Homme/Femme			Mons en baroeul/Roubaix/				
HOME DES FLANDRES ALT	1.011iiiic/1 ciiiiile	ALT	Logement disséminé	Tourcoing	oui		Non	
	Homme/Femme						-	
03/02/24RCADIS	Couples	ALT	Logement disséminé	Roubaix	Non		non	

Les hébergements pour hommes seuls (SIAO)



			Type de			Obligation de			
	Structures	Public concerné	dispositif	Type hébergement	secteur	ressource	Spécificité	PMR	Nombre de places
-	Eole	Homme	Diffus	Chambre double	Lille	non	Specificite	Non	42
H	Loie	Homme/Femme	Dillus	Chambre double	Line	11011		NOII	42
		Couple							
	CAPHARNAUM		Diffus	logement disséminé	Agglomération lilloise	non		Non	
							possibilité		
							accueil d'un		
L	ABEJ « chambres »	Homme/Femme	CHRS	chambre individuelle avec accès réfectoire	Lille	Non	animal	Oui	55*
							Possibilité		
		Homme/Femme	01100				d'accueil		40*
\perp	ABEJ « appartements »	/c	CHRS	Studio avec kitchenette au sein de la structure	Lille	Oui	d'un animal	Oui	48*
\perp	ABEJ DIFFUS	Homme/Femme	DIFFUS CHRS	logement disséminé Chambre individuelle	Agglomération lilloise Lille	Oui		Non	19* 10
\vdash	ABEJ « porte du soleil »	Homme	CHKS	Chambre individuelle	Lille	Non	Possibilité	Non	10
							d'accueillir		
	SOLIHA	Homme/Femme	Diffus	Logement disséminé	Métropole lilloise	Non	un animal	Non	18
	302		265		Comines/Houpline/Wasqu		Projet sur un		
				Logement disséminé/ colocation 2,3,4	ehal/		logement		
	FRANCE HORIZON	Homme	CHRS/ALT	personnes)	Wattrelos	Non	individuel	Non	38
							Possibilité		
	FONDATION ARMEE DU	Homme/Femme					d'accueillir		
-	SALUT	,	Diffus	logement disséminé	Agglomération lilloise	Non	un animal	Oui	18*
	5450	Homme/Femme	ou no				, , .		25*
+	FADS rue des canonniers		CHRS	Studio avec kitchenette au sein de la structure	Lille	Non	A négocier	Oui	25*
		Homme/Femme						Place RDC pour	
L	ADOMA HUAS	Couple	Urgence	Hôtel/Chambre individuelle	Lesquin	Oui		mobilité réduite	100*
	HOME DES FLANDRES								
	URGENCE	Homme/Femme	URGENCE	logement disséminé	Roubaix	non		Non	
					Mons en				
		Homme/Femme			baroeul/Roubaix/				
L	HOME DES FLANDRES ALT		ALT	logement disséminé	Tourcoing	oui		Non	
1	03/02/2023	Homme/Femme							
LQ	ARCADIS		ALT	Logement disséminé	Roubaix	non		non	16

Les hébergements pour jeunes (SIAO)

Accueil pour une durée déterminée et renouvelable tous les 6 mois.
Orientation par le SIAO



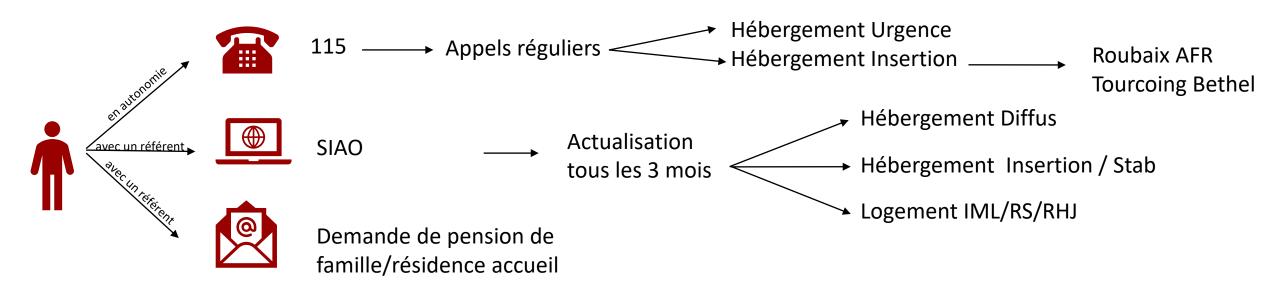
Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	secteur	Obligation de ressource	Spécificité	PMR	Nombre de places
HOME DES FLANDRES LES POUTRAINS	Mixte 18-35ans	CHRS	logement disséminé/ colocation 2 personnes	Roubaix	Non		Non	35
HOME DES FLANDRES CHRS BREZIN	Mixte 18-35ans	CHRS	logement disséminé	Roubaix/ Tourcoing /Wasquehal	non		Non	15
OSLO	Isolés/couple 18-25 ans	CHRS/ALT	Logement regroupé/ colocation 2 personnes	Lille	Non		Non	
RELAIS SOLEIL TOURQUENNOIS	Famille 18/30	CHRS	logement disséminé	Tourcoing	oui		non	30
						Possibilité d'accueil d'un		
ABEJ « dispositif jeune »	Isolés 18-25 ans	CHRS	Studio au sein de la structure	Lille	Non	animal	Oui	15

L'accès en hébergement



Le parcours d'une demande pour une personne seule





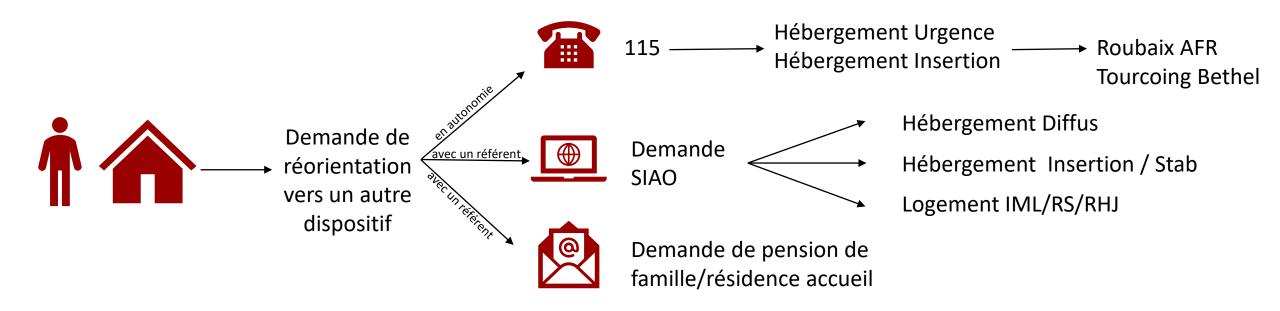
Il n'est pas obligatoire d'effectuer les deux démarches (Au 115 et au SIAO), mais c'est vivement conseillé.

L'accès en hébergement



Demande de réorientation pour une personne isolée hébergée







L'orientation par le SIAO Couples et familles



La coordinatrice SIAO Couples et familles oriente sur toutes les places d'hébergement dédiées aux couples et familles (Urgence et insertion).

- Nécessité de s'inscrire avec un référent social sur le SI SIAO
- Délai d'attente de plusieurs mois pouvant aller jusqu'à plusieurs années.
- Pour toute situation d'urgence: Nécessité d'appels réguliers au 115.



Les hébergements d'urgence pour les familles (SIAO)



					Obligation de		nombre
Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	secteur	ressource	PMR	de places
30.4004.03	T done content	Type de dispositif	Type newergement	Scottedi	103304100	2 chbres PMR	ac piaces
Adoma HUAS	Famille/Couple	URGENCE	hôtel	Lesquin	oui	familles	100*
Afeji SHU	Famille	URGENCE	hôtel/logement disséminé	agglomération lilloise	non		340
Afeji SHUL	Famille	URGENCE	logement regroupé	Lompret	non	non	59
Afeji la TOSSEE	Famille	URGENCE	logement regroupé	Tourcoing	non		48
EOLE URGENCE	Famille	URGENCE	collectif/ logement disséminé		non		68
		URGENCE				Accessible	
FADS	Famille		logement disséminé	Lille /Roubaix	non	ascenseur/pas PMF	R 48
HOME DES FLANDRES			-				
URGENCE	Mixte	URGENCE	logement disséminé	Roubaix	non	non	13
				Faches/Haubourdin/Lill			
LA SAUVEGARDE DIFFUS	Famille	URGENCE	logement disséminé	e /Loos	non		90
LA SAUVEGARDE CASSEL	Famille	URGENCE	Logement regroupé		Non		22
RELAIS SOLEIL							
TOURQUENNOIS URGENCE	Famille	URGENCE	logement disséminé	versant nord est	Non	Non	168
				Lille			
SOLIHA CHU	Famille	URGENCE	logement disséminé	/Roubaix/Tourcoing	oui	non	49

Les hébergements d'insertion pour les familles (SIAO)



					Obligation de		nombre de
Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	Secteur	ressource	PMR	places
AFEJI CHRS la phalecque	Famille	CHRS	logement regroupé/logement disséminé	Lompret	non	non	105
AFEJI dispositif Appartement	Famille	ALT	logement disséminé	agglomération lilloise	non	non	154
AFEJI Village de l'insertion	Famille	Dispositif specifique	mobil home/logement disséminé	agglomération lilloise	non	non	134
EOLE ALT	Famille	ALT	logement dissiminé	agglomération lilloise	oui		
EOLE ESCALE	Famille	CHRS	chambre individuelle avec cuisine collective	Lille	non	3 places PMR	45
EOLE EUGENIE SMET	Famille	CHRS	logement regroupé/dissiminé	Loos /Mons en baroeul	non	2 places PMR	35
EOLE HD	Famille	Hébergement Disséminé	logement disséminé	agglomération lilloise	oui	non	35
FADS	Famille	ALT	logement disséminé	Lille /Roubaix	non	Accessible ascenseur/pas PMR	13
France HORIZON	Isoles/Famille/Couple	CHRS	logement disséminé	agglomération lilloise	oui	1 T3 PMR	67*
HOME DES FLANDRES ALT	Mixte	ALT	logement disséminé	Mons en baroeul/Roubaix/ Tourcoing	oui	1 log PMR	35
HOME DES FLANDRES CHRS BREZIN	Famille	CHRS	logement disséminé	Roubaix	non	Non	15
LA SAUVEGARDE RESIDENCE SARA	Famille/Couple	CHRS	logement regroupé/disséminé	Lille	non	2 log PMR	117*
SOLFA HABITER ENSEMBLE	Famille	ALT	logement regroupé	Ronchin	oui		22
SOLIHA	Isoles/Famille/Couple	ALT	logement disséminé	agglomération lilloise	oui	non	358*
soeiha capterret	Famille	CHRS	logement regroupé	Roubaix	oui	non	73

Les hébergements pour femmes seules avec enfants (SIAO)



Structures	Public concerné	Type de dispositif	Type hébergement	Secteur	Obligation de ressource	PMR	nombre de places
SOLFA ABRI	Femme seule avec enfants	URGENCE	collectif	Lille	non		16
SOLFA BRUNEHAUT URGENCE	Femme seule avec enfants	URGENCE/dispositif spécifique	collectif	Lille/Loos/Lys les lannoy	non		46
SOLFA BRUNEHAUT CHRS	Femme seule avec enfants	CHRS/dispositif spécifique	logement disséminé		non		20
SOLFA HOME DES MERES	Femme seule avec enfants	CHRS	logement regroupé	Lille	oui		37
SOLFA THIRIEZ	Femme seule avec enfants	CHRS	logement regroupé	Lille	non	3 apparts:2 F+2 1F+3	80
SOLIHA Maison familiale	Femme seule avec enfants	CHRS/dispositif spécifique	logement semi collectif	Tourcoing	oui	non	80

CMCG

Les hébergements pour couples (SIAO)



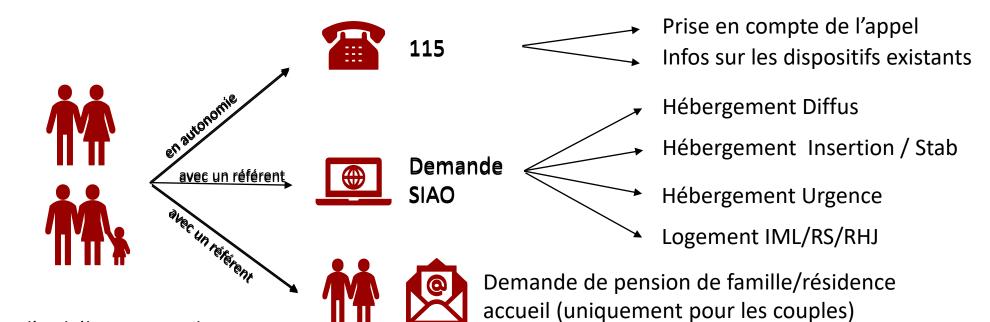
	Public	Type de	Type				Nombre de
Structures	concerné	dispositif	hebergement	Secteur	Obligation de ressource	PMR	places
ADCADIC	Garata (tables	A.I. T.	Lancaca de discolorio (D. L.:			20*
ARCADIS	Couple/Isoles	ALT	logement disséminé	Roubaix	non		20*
HOME DES FLANDRES ALT	mixte	ALT	logement disséminé	Roubaix/ Tourcoing	Oui		34
HOME DES FLANDRES URGENCE	mixte	URGENCE	logement disséminé	Roubaix	Non		13
	Couple/isoles/Fa		logement disséminé				
SOLIHA	milles	ALT		agglomération lilloise	Oui	non	336*
			logement disséminé				
AFEJI COUPLE	couple	URGENCE		agglomération lilloise	Non		10
			logement disséminé				
CAPHARNAUM	Couple/isoles	CHRS/ALT		agglomération lilloise	oui	non	49*
ADOMA HUAS	Couple/isoles	URGENCE	Hôtel	Locavia	au.i	3 chbres (couple ou	100 *
ADOIVIA HUAS	Couple/isoles	URGENCE		Lesquin	oui	isole)	100 .
SAUVEGARDE couple	couple	URGENCE	logement disséminé	agglomération lilloise	non		12
	Couple/isoles/Fa		logement disséminé				
France HORIZON	milles	CHRS/ALT		agglomération lilloise	oui		67*
			logement disséminé			Accessible ascenseur/pas	
Fondation armée du salut	couple	CHRS		Agglomération lilloise	non	PMR	18

L'accès en hébergement



Le parcours d'une demande pour un couple ou une famille





Pour bénéficier d'un hébergement, il est indispensable d'effectuer une demande via le SI SIAO.

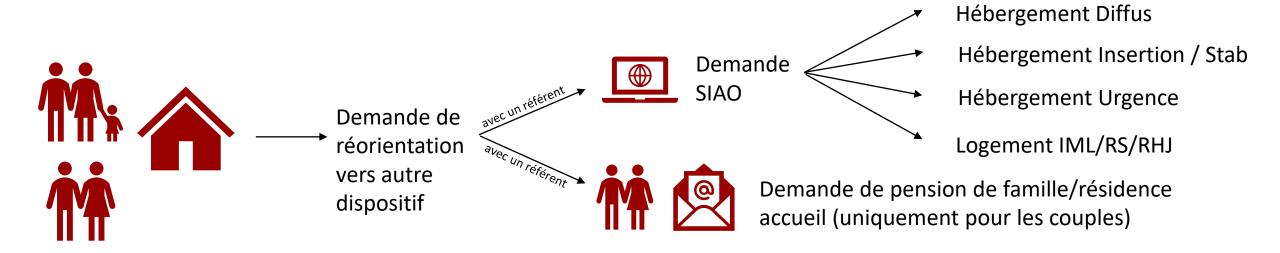
Les couples et les familles peuvent contacter le 115.

L'accès en hébergement



Demande de réorientation pour un couple ou une famille hébergée





Il est indispensable d'effectuer une demande de réorientation via le SI SIAO pour bénéficier d'un nouvel hébergement / logement



L'accès en hébergement



Dispositifs spécifiques

LE CAUSE

Centre d'Accueil d'Urgence Spécialisé

Orientation directe/ accueil d'une durée théorique de 6 mois



Le pole urgence de l'association des Papillons Blancs de Lille accueille des adultes en situation de handicap intellectuel,

Deux possibilités d'accueil:

- le Centre d'Accueil d'Urgence Spécialisé (CAUSe) : un espace privé dans un collectif
- des studios de consolidation à proximité du CAUSe

Public accueilli:

- Les adultes accompagnés au pôle urgence rencontrent une situation de crise :
- rupture familiale
- perte de leur logement
- mise en sécurité/tremplin :suite d'hospitalisation, conduites addictives, fin des dispositifs Aide Sociale à l'Enfance (ASE), sortant de dispositifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou de Service Pénitentiaire d'Insertion de et de Probation (SPIP)...

Missions:

Après une évaluation des besoins de la personne et de l'urgence de la situation ; il est proposé un hébergement et un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire. Celle-ci coordonne le parcours de la personne durant une période d'accueil déterminée et l'aide à redéfinir son projet personnel.

• Contact: 03 20 79 33 43 ou cause@papillonsblancs-lille.org



CHRS – Addictologie VISA

Orientation directe



Mission:

- Alimenter et héberger pour satisfaire les besoins élémentaires
- Construire un parcours vers l'autonomie
- Accompagner au changement de comportement face aux produits

Public accueilli:

• Hommes et des femmes présentant une ou plusieurs problématiques addictives, avec l'alcool en produit principal, et/ou en difficultés sociales.

Forme d'habitat:

• Chambre individuelle/double et logement.

A chacun son projet!

Plus d'infos en cliquant sur les liens ci-dessous.

CHRS RENOVATION à Croix

https://asso-visa.fr/chrs-croix/

CHRS REVIVRE à La madeleine

https://asso-visa.fr/chrs-la-madeleine/

CHRS LES PETITE HAIES à Wavrin

https://asso-visa.fr/chrs-wavrin/

CHRS HORS LES MURS à Lille

https://asso-visa.fr/chrs-hors-les-murs/



Accueil pour femmes victimes de violences conjugales

Orientation directe et par le SIAO



Mission:

- Accueil et hébergement pour mise en sécurité
- Construire un parcours vers l'autonomie
- Accompagnement spécifique sur les violences subies

Public accueilli:

• Femmes seules ou avec enfants victimes de violences conjugales.

Forme d'habitat:

• Hébergement d'urgence et d'insertion en autonomie.

Cliquer ici pour plus d'informations et les coordonnées utiles du département du Nord

Et ici, les coordonnées utiles pour les femmes victimes de violences. Arrondissement de Lille

Logement et violences conjugales Le guide FNSF

Les associations à mobiliser

Solfa Brunehaut

https://www.solfa.fr/lassociation/

La Maison familiale Pierre Caron

https://annuaire.action-sociale.org/?p=chrs-pierre-caron-590788758&details=caracteristiques#procedures

Louise Michel

https://solidarites.lille.fr/acteur/649/3-association-louise-michel.htm

Maison Rose virginie

rosevirginie@orange.fr ou au 06.30.11.56.03



CHRS AGORA La sauvegarde du Nord

Orientation directe



92 rue du Collège – 59100 Roubaix Tél : 03 20 27 30 38 / Fax : 03 20 27 46 65

Email: agora@lasauvegardedunord.fr

Mission:

- Accueil et hébergement d'urgence et d'insertion en autonomie.
- Construire un parcours vers l'autonomie et un projet de vie
- Accompagnement spécifique sur le handicap psychique

Public accueilli:

• Personnes ou familles en situation de handicap psychique

Procédure d'admission

- Appel téléphonique de la personne candidate, pour fixer une prise de contact au CHRS.
- Rencontre entre un membre de l'équipe éducative et la personne candidate.
- Remise d'un dossier d'admission comprenant 3 volets : projet, suivi psychiatrique et situation financière.
- Entretien de préadmission avec le chef de service et un membre de l'équipe éducative.
- Décision de l'équipe éducative, donnée par le chef de service dans le mois suivant l'entretien.



\Rightarrow

Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

Orientation directe

Plus d'infos en cliquant sur les liens ci-dessous.

http://www.cedragir.fr

Mission:

- Accueil de jour et de nuit
- Distribution de panier repas de 10h à 16h
- Accueil des personnes de 10h à 13h et de 13h30 à 16h30
- Offrir un accueil de nuit dans un lieu calme, chaleureux et sécurisant
- Assurer une prestation hôtelière de première nécessité (restauration, douche, lave linge ...)
- Evaluer les risques sanitaires liés à la consommation de produit, transmettre des informations et conseils de prévention des risques infectieux
- Proposer et échanger du matériel de prévention adapté aux besoins des personnes
- Responsabiliser les personnes.
- Soutenir les personnes dans leurs démarches sociales d'insertion et de soins et les orienter vers les dispositifs spécialisés ou de droit commun.

CARRUD JOAO

117 rue de Dunkerque, Tourcoing

03.20.46.01.10

CARRUD SLEEP'IN

247, Bd Victor Hugo, Lille

03 28 04 53 80



Orientation directe



Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

Public accueilli:

• Personnes majeures (hommes seuls, femmes seules et couples) concernées par un usage ou une dépendance aux drogues licites ou illicites, en situation de grande précarité et sans logement. (possible accueil de non consommateurs s'il reste des places mais considérés comme non prioritaires).

Procédure d'admission

• L'admission se fait sur appel téléphonique tous les matins à 9h pour le SLEEP'in et 10h pour JOAO. Toutes les places sont redistribuées chaque jour. Pas de réservation le week-end et les jours fériés.

Les places vacantes (personnes ayant réservées le matin mais absentes le soir) sont redistribuées sur appel téléphonique à partir de 21h45.

C'est un accès direct, sans passer par le SIAO et 115



Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

Orientation directe



Forme d'habitat:

JOAO

• 4 chambres doubles, 1 triple; salle de bain commune; salle à manger/cuisine en commun (repas du soir et petit déjeuner)

5 places car chambres individualisées

SLEEP'IN

- Accueil dans une grande maison bourgeoise type 1930, chaleureuse et accueillante.
- 3 chambres de 3 places, 1 chambre double orientée couple, 1 chambre double orientée femmes. Un repas du soir et un petit déjeuner sont proposés chaque jour.



Orientation directe



Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

Capacité et durée d'accueil

SLEEP'IN

Les personnes peuvent passer 30 nuits, consécutives ou non.

Une fois les 30 nuits passées, une carence de 30 jours est appliquée, avec un accueil qui reste possible pendant la carence mais sur appel téléphonique à partir de 22h et sur les places vacantes du soir uniquement.

Le nombre de séjour de 30 nuits n'est pas limité.

Les personnes peuvent intégrer l'hébergement de 20h30 à minuit et doivent le quitter à 8h30.

Elles ont la possibilité de ressortir pour consommer.

JOAO

Capacité d'accueillir 11 personnes pour une nuit de 20h45-8h30 et ce, jusque 40 nuits (consécutives ou non) puis délai de carence de 30 nuits



CHRS ESCALE Projet expérimental



L'expérimentation compte aujourd'hui 3 places.

Mission:

- Accueil et hébergement des personnes en transition de genre.
- Accompagnement social

Forme d'habitat:

• Chambre seule avec cuisine collective

L'orientation:

• Elle se fait par le biais d'une demande soit à l'accueil de jour Eole soit par mail à Mme Dernoncourt chef de service de la structure: ldernoncourt@eole-asso.fr



Halte de nuit ABEJ



L'objectif de la structure et de son équipe est d'offrir un espace de mise à l'abri pour les personnes ne fréquentant plus ou peu les dispositifs du réseau AHI.

Ces personnes sont rencontrées généralement par les équipes mobiles du SAMU SOCIAL ou des maraudes ABEJ SOLIDARITE.

- Le public accueilli: Personnes isolées/ Couples.
- Les missions : Mise à l'abri, création du lien, accompagnement social et travail de diagnostic des situations, mise en lien avec les services d'accueils de jour, de soins et de réinsertions, travail sur l'hygiène.
- Forme d'habitat : mise à l'abri de nuit de 21h à 08h
- Capacité et durée d'accueil : financement de 40 places sans limite de temps
- Animaux de compagnie acceptés





Mission:

- Accueil et hébergement de jeunes LGBT+ en détresse
- Faire disparaitre les tentatives de suicides
- Ouvrir une projection sur l'avenir avec l'insertion professionnelle
- Accompagnement spécifique (social, psychologique, juridique et médical)

Public accueilli:

Personnes LGBT+ de 18 à 25 ans.

Forme d'habitat:

• Hébergement en appartements/ maisons relais (9 places)





L'accès en hébergement médicalisé



Lits Halte de Soins Santé Orientation par MSL (Médecin Solidarité Lille). Durée de séjour de 2 mois renouvelable



LHSS Lits Halte Soins Santé

La demande se fait par le médecin référent de la personne qui doit remplir une fiche de demande de lit halte soin santé que l'on peut retrouver sur le site du RSSLM <u>www.sante-solidarite.org</u> dans l'onglet <u>coordination des parcours de santé</u>.

MSL étudie les demandes et oriente sur les places disponibles

L'Escale – Lille: 6 places femmes

L'Abej – Lille: 14 places mixtes

L'AFR – Roubaix: 6 places hommes

L'Armée du salut – Lille: 6 places mixtes

Eole Pont bleu – Lille: 9 places hommes



Lits Halte de Soins Santé Orientation par MSL (Médecin Solidarité Lille). Durée de séjour de 2 mois renouvelable



LHSS Lits Halte Soins Santé

Mission:

- Prise en charge médico-sociale temporaire à des personnes sans domicile qui ont besoin de soins ne nécessitant pas d'hospitalisation.
- Au cours du séjour, une solution pour la sortie doit être recherchée.

Public accueilli:

- Personnes majeures sans domicile fixe ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.
- Aucune condition administrative.
- Ouverts 24h/24h et 365 jours par an,
- les LHSS sont accessibles aux personnes handicapées.

Forme d'habitat:

• Chambre individuelle ou double dans une structure préexistante ou spécifique

Cmat

Orientation directe (Pôle Santé de de l'ABEJ) Durée de séjour indéterminée



Les LAM sont destinés aux personnes isolées

LAM

Lits d'Accueil Médicalisés

La demande se fait par le médecin référent de la personne qui doit remplir une fiche de demande de LAM que l'on peut retrouver sur le site du RSSLM.

Votre demande est à transmettre à la commission d'attribution par fax au 03 62 02 93 14 ou par mail à <u>lam@abej-solidarite.fr</u>

• ABEJ Solidarité – Lille 25 places

https://www.sante-solidarite.org/1-fiche.html

• La vie active – Courrières 18 places

Https://vieactive.fr/etablissements/lam-courrieres/

Votre demande est à transmettre à la commission d'attribution par mail à <u>lamcourrieres@vieactive.asso.fr</u>



Orientation directe (Pôle Santé de de l'ABEJ) Durée de séjour indéterminée



Mission:

- Prise en charge médico-sociale temporaire pour des personnes sans domicile atteintes de pathologies chroniques de pronostics plus ou moins sombres qui ont besoin de soins ne nécessitant pas d'hospitalisation.
- Au cours du séjour, une solution pérenne pour la sortie est recherchée (FAM, MAS, EHPAD...)

Public accueilli:

- Personnes majeures sans domicile fixe atteintes de pathologies chroniques de pronostics plus ou moins sombres
- Aucune condition administrative.

Lits d'Accueil Médicalisés

- Ouverts 24h/24h et 365 jours par an,
- les LAM sont accessibles aux personnes handicapées.

Forme d'habitat:

• Chambre individuelle ou double dans structure spécifique



ACT

Appartements de coordination thérapeutique

Orientation directe. Durée de séjour sur la base du projet individuel.



Mission:

• Optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale en s'appuyant sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux et l'aide à l'insertion sociale.

Public accueilli:

• Personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical

Forme d'habitat:

• Logement

- L'apparté « Adultes » https://adnsmp.fr/pre-admission-apparte-act-adultes/
- L'apparté « pédiatrique » https://adnsmp.fr/pre-admission-apparte-act-pediatriques/
- THERAPARTS http://www.theraparts.fr/admission/
- Un chez soi d'abord Adultes https://abej-solidarite.fr/structure/un-chez-soi-dabord/
- Un chez soi d'abord Jeunes https://abej-solidarite.fr/2019/11/04/unchezsoiquandonestjeunecestpossible/





L'accès en hébergement. Dispositif Asile

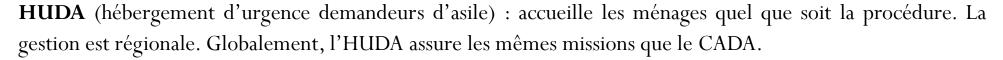


Les différents hébergements Asile Et le public attendu



DNA: quels hébergements?

CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) : accueille exclusivement les demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée. Les orientations sont faites au niveau local mais aussi national. Ils ont pour missions d'assurer l'accueil du demandeur d'asile, son accompagnement social et administratif, l'aide dans la réalisation du dossier OFPRA, la préparation à la sortie.



AT-SA (accueil temporaire service de l'asile) : accueille et accompagne les demandeurs d'asile prioritairement en procédure accélérée.

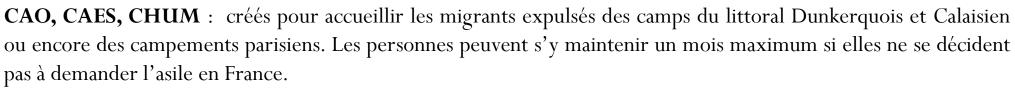
PRAHDA (Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile) : destiné principalement à l'accueil des demandeurs d'asile en procédure Dublin faisant souvent l'objet d'une assignation à résidence par les services de la Préfecture. Les demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée peuvent aussi y être accueillis à défaut de place disponible sur les autres dispositifs d'hébergement (CADA/HUDA).

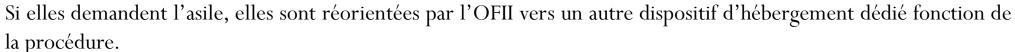


Les différents hébergements Asile Et le public attendu



DNA: quels hébergements?





ATTENTION : le refus d'une orientation proposée par l'OFII peut entraîner la suspension des CMA.

CPH (centre provisoire d'hébergement) : dédié à l'accueil des publics bénéficiant d'une protection internationale considérés comme particulièrement vulnérables et n'étant pas prêts pour vivre en autonomie à la sortie du CADA. Les CPH ont pour missions de proposer un accompagnement socio-professionnel garantissant une première insertion en France et de travailler l'accès au logement.





Aide et accompagnement logement



Le FSL



Des outils à disposition

https://www.lillemetropole.fr/fonds-de-

solidarite-logement

Pour qui? Le demandeur doit répondre aux critères suivants

Quitter une <u>situation de « mal logement »</u> en cohérence avec les critères du PDALHPD Avoir des ressources inférieures à <u>1,5 ou 2 fois</u> le montant forfaitaire du <u>RSA</u> (selon l'aide) Accéder à un <u>logement adapté</u> (taille, durée du bail et montant du loyer) et décent

Pour quoi? Le FSL permet d'apporter

Des <u>aides individuelles</u> aux ménages pour accéder ou se maintenir dans son logement Certificat de recevabilité (accord de principe des aides à l'accès) Aide à l'installation (caution, forfait assurance habitation, 1er loyer) Garantie locative (dettes de loyer jusqu'à 18 PAC, dégradations locatives) Aides au <u>Maintien</u> face aux dettes de loyer, gaz, électricité, eau, télécommunications

Une offre de service en matière <u>d'accompagnement social</u> lié au logement et pour la gestion rapprochée et attentive de logements du parc privé

Pour les partenaires

fsl-mel@lillemetropole.fr



Contacts FSL

Pour les usagers

Permanences téléphoniques
 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 De 9h à 11h
 03 59 50 75 48

Aide et accompagnement Logement







Type de mesure	Evolutions
Aides pour l'eau et l'énergie	 prise en charge de 100% de la dette énergie (au lieu de 50 %) suppression du plafond annuel et de la limite à 1 aide/an Plafond sur 5 ans de 1200 € pour l'énergie et 1200 € pour l'eau
Aides pour l'accès (garantie et installation) et aux impayés de loyer	 augmentation du plafond de ressources à 2 RSA au lieu de 1,5 aujourd'hui suppression des prêts pour les aides à l'installation Passage de 10 à 5 ans entre 2 aides à l'accès et élargissement des critères de mal-logement (//PDALHPD)
Accompagnement des ménages à l'accès et le maintien dans le logement	 l'accompagnement est dit « renforcé » à partir de 2 rendez-vous par mois (contre 3 aujourd'hui)

Aide et accompagnement Logement ■



Missions

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est une mission d'ingénierie liant le social et le bâtiment. Elle se déploie via plusieurs dispositifs :

- ✓ MOUS » PDALHPD », dispositif articulant un ensemble d'actions et de démarches pour permettre le repérage de ménages en grande difficulté d'accès au logement, le développement d'une offre de logement adaptée, l'installation de ce ménage dans de bonnes conditions et son accompagnement social dans le temps.
- ✓ MOUS « Parc existant », désormais intégrée au FSL MEL, qui s'apparente à la MOUS « PDALHPD »,
- ✓ **MOUS « LHI »** dans les territoires dotés d'un protocole LHI, qui désigne un Programme d'Intérêt Général de l'ANAH, dédié à la LHI, permettant de financer à 35 % ,un opérateur pour du suivi animation du PIG et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage des dossiers ANAH.
- ✓ MOUS « ANAH », mesure d'accompagnement social pour des ménages en grande difficulté occupants d'un logement dégradé, dans le cadre d'une opération programmée de l'ANAH (PIG ou OPAH), avec un minimum de 10 mesures.
- ✓ MOUS « Gens du Voyage », régie par la même gouvernance que la MOUS « PDALHPD », mais dont le cahier des charges est adapté à la spécificité du sujet.

Public cible de la MOUS PDALHPD

- ✓ Ménages à faibles ressources, logés dans des conditions inacceptables sur le plan sanitaire ou humain, connaissant des difficultés durables, exclus des dispositifs classiques de relogement;
- ✓ Les publics prioritaires du PDALHPD, Logés dans le parc privé ou hébergés dans les dispositifs institutionnels;
- ✓ Sur dérogation, les ménages expulsés du parc social.



Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.)

Offre MOUS PDALHPD

Ce dispositif permet de favoriser l'accès à un logement décent et durable par la mise à disposition d'une offre de logement adaptée aux besoins et , le cas échéant , aux handicaps via :

- un suivi social renforcé sur le moyen et long terme en vue de travailler précisément un projet logement correspondant aux besoins spécifiques du ménage (« sur-mesure »);
- la prospection d'un logement adapté à la situation du ménage;
- une durée d'accompagnement en moyenne de 6 mois (3 mois avant le relogement et 3 mois après).

La mesure est possiblement articulée avec l'accompagnement Logement du FSL

Modalités

- ✓ Déploiement en plusieurs étapes :
- Identification des ménages;
- Diagnostic de la situation de chaque ménage;
- Définition du projet logement;
- Recherche du produit logement adapté;
- Accompagnement du ménage / aide aux démarches / aide à l'installation.
- ✓ Solliciter le Service Solidarité et Droit au Logement de la MEL puis remplir la fiche famille MOUS
- ✓ Le CTT du PDALHPD peut orienter des ménages vers le dispositif MOUS.

Contact

ltinant@lillemetropole.fr



L'équipe SIAO



Alexiane FUCHS: Coordination SIAO Accompagnement Logement d'abord

afuchs@cmao.fr

Lucia MIANO: Coordination SIAO PLEDJ – CEJ R

lmiano@cmao.fr

Aurore DELIGNE:

Coordination des évaluations sociales

<u>adeligne@cmao.fr</u>

Stéphanie DUFRESNE : Agent administrative

sdufresne@cmao.fr

Vincent QUIEVREUX : Agent administratif

vquievreux@cmao.fr

Flavie EL BOUZIANI : Coordination SIAO Hébergement Couples et familles

<u>felbouziani@cmao.fr</u>

Rachel OPPERMANN : Chargée de communication

roppermann@cmao.fr

Mathilde PHILIPPOT: Coordination SIAO Logement

mphilippot@cmao.fr

Karine JOLITON : Coordination SIAO Intermédiation locative et logement accompagné

kjoliton@cmao.fr

Myriam MEDJANI : Coordination SIAO Hébergement Personnes isolées, Pension de famille, Résidence Accueil

mmedjani@cmao.fr



Les contacts utiles



Le directeur de la CMAO, Stéphane ROUTIER

sroutier@cmao.fr

Responsable du SIAO, Jennifer GREMBER

jgrember@cmao.fr

Responsable du 115 et des équipes mobiles, Valère VANDERHAEGHE

<u>vvanderhaeghe@cmao.fr</u>

Le service administratif, Irène HADDAD

cmao@cmao.fr

